

TROISIEME PARTIE

BRUXELLES AU TEMPS DE LA MAISON DE BOURGOGNE (XV^e siècle)

I. LA VIE POLITIQUE ET MILITAIRE

L'EXTINCTION DE LA MAISON DE LOUVAIN ET L'AVÈNEMENT DE LA MAISON DE BOURGOGNE

AVEC LA DUCHESSE JEANNE, MORTE EN 1406, A L'AGE DE quatre-vingt-quatre ans, disparut la dernière représentante de cette illustre maison de Louvain qui, pendant trois siècles, avait donné des chefs au Brabant.

RÈGNE D'ANTOINE DE BOURGOGNE

Le duché passa entre les mains d'*Antoine de Bourgogne*, comte de Rethel et châtelain de Lille, frère de Jean sans Peur. Dès 1404, du vivant de sa vieille grand'tante, Antoine avait pris la direction des affaires en qualité de « ruwaert » (régent). Sa régence avait d'ailleurs commencé sous de pénibles auspices : un terrible incendie détruisit plusieurs centaines de maisons et de métiers à tisser au quartier ouvrier de Notre-Dame de la Chapelle et détériora gravement la nef de l'église de ce nom.

Les Brabançons ne tardèrent pas à s'apercevoir que leur nouveau prince était imbu des *principes autoritaires et centralisateurs* des Valois. Toute une série de mesures de centralisation et de contrôle furent inaugurées sous son règne.

Hautain et violent, Antoine fut presque constamment en brouille avec ses villes et ses barons.

RÈGNE DE JEAN IV

Ce fut bien pis sous *Jean IV*, son fils et successeur. (1) Ce prince maladif, insouciant, de caractère faible, mécontenta son peuple par ses folles prodigalités, par les faveurs accordées

(1) Antoine de Bourgogne fut tué, le 25 octobre 1415, à la bataille d'Azincourt. Pendant la minorité de son fils Jean le pouvoir souverain fut assumé par un Conseil de Régence composé d'abbés, de barons, de chevaliers et de représentants des villes.

aux mauvais conseillers qui flattaient ses passions (parmi lesquels son trésorier Guillaume Vandenberghe), par la cession d'une partie des Etats de son épouse, *Jacqueline de Bavière*, au prince-évêque de Liège, Jean de Bavière.

En 1420 Jean IV avait totalement perdu la confiance de ses sujets; ne se sentant plus en sécurité à Bruxelles, il s'enfuit secrètement à Bois-le-Duc, pour y organiser une coalition de seigneurs contre son propre pays. Un certain nombre de patriciens bruxellois, l'y accompagnèrent. Parmi eux, le fils d'Evrard 't Serclaes et les nommés Gérard van Coeckelberghe et Henri Hertewijck.

Ceux-ci intriguaient auprès du duc en faveur des Lombeke, contre les Heetvelde, deux lignages entre lesquels, depuis l'assassinat de Jean de Lombeke, existait une inexpiable vendetta qui, petit à petit, s'était étendue de la ville au duché tout entier.

Cette querelle qui, à maintes reprises, avait ensanglanté les rues, avait rompu le front patricien. Les métiers n'allaient pas manquer de profiter de l'affaiblissement qui en était résulté pour leurs adversaires. Nous allons voir à quelle occasion.

LES RÉVOLUTIONS DÉMOCRATIQUES DE 1421

Après la fuite de Jean IV les Brabançons firent appel au frère de celui-ci, le comte *Philippe de Saint-Pol*, lequel accepta, avec le titre de « ruwaert », la triple mission de tenter de rétablir l'accord entre le duc et son épouse (laquelle s'était enfuie à la suite des avanies qu'on lui avait fait subir), la paix avec les villes et les barons brabançons et l'autorité du Brabant sur les territoires de Jacqueline de Bavière abandonnés au prince-évêque de Liège.

Le 2 octobre 1420 Saint-Pol, accompagné d'une nombreuse suite de seigneurs bourguignons, faisait son entrée à Bruxelles et se mettait à l'œuvre. Mais, dès le mois de janvier suivant, Jean IV, profitant de son absence et grâce à la complicité de quelques membres de l'échevinage, parvint à rentrer dans la ville, avec une troupe d'environ 1.500 cavaliers, pour la plupart originaires des pays d'Outre-Meuse, et dont le chef le plus important était le seigneur de Heinsberg.

Les patriciens partisans des Heetvelde avaient tout à craindre de la vengeance de leurs adversaires, alliés du duc. Le peuple des métiers était, lui aussi, plein d'appréhensions; les soudards étrangers montraient une telle arrogance, une telle avidité, leur attitude était à ce point menaçante, qu'il fallait s'attendre au pire.

Pour l'empêcher les métiers en armes vinrent, dans la nuit du 27 janvier, occuper la place du Marché. Le 29 ils se massèrent autour de la résidence ducale du Coudenberg et se firent livrer le seigneur de Heinsberg et ses compagnons, les conseillers et les principaux serviteurs du duc. (1)

Ainsi devenus maîtres de la situation ils étaient les arbitres du conflit entre le prince et les Etats. Philippe de Saint-Pol, rentré à Bruxelles, leur promit, le 6 février, un nouveau statut politique, et cinq jours plus tard, il le leur accordait.

(1) De terribles représailles furent exercées contre les vaincus : l'amman Jean Clutinc fut décapité; vingt-et-un patriciens furent mis à la torture pour avoir pactisé avec l'étranger; beaucoup d'autres furent condamnés à des peines de prison ou au bannissement pour 40 ou 50 ans. Les biens des condamnés furent confisqués au profit des Villes.

Les métiers furent groupés, du point de vue politique, en neuf corps appelés « nations » (placés sous le vocable de Notre-Dame et des Saints Laurent, Christophe, Gilles, Géry, Jean, Pierre, Jacques et Nicolas) (1). A partir de ce moment ces corps partagèrent les pouvoirs urbains avec les sept lignages patriciens (Serhuyghs, Sweerts, Sleenws, Rodenbeke, Serroelof, Uten Steenweghe et Coudenberg. Voir *supra*, fig. 33, p. 42).

Quatre mandats municipaux supplémentaires furent créés :

— deux mandats de *bourgmestre*, l'un réservé aux lignages, l'autre aux nations;

— deux mandats de *receveurs*;

— six mandats de conseillers-mandataires des nations que l'on nommera ici *conseillers-jurés* pour les distinguer des conseillers-mandataires des lignages sortis de charge, dont l'origine remonte au XIII^e siècle (*supra*, p. 47, 64).

L'ancien régime subsistait donc, en grande partie. Comme autrefois les sept échevins étaient choisis dans les lignages et nommés par le souverain; c'est à ces échevins qu'appartenait, comme auparavant, la nomination des receveurs. Leur influence, directe et indirecte, restait énorme dans les élections — très compliquées — qui désignaient les titulaires des dix mandats nouveaux prévus par le privilège.

Par ailleurs, ce privilège n'apportait aucune modification à l'organisation de la gilde drapière, dans laquelle l'influence des patriciens resta identique à ce qu'elle était. De sorte que l'on peut dire que la « victoire des métiers, des « nations », n'était en réalité qu'une demi-victoire » (F. 1, p. 225).

Le tableau ci-dessous permettra de s'en rendre compte :

RÉPARTITION DES MANDATS POLITIQUES

<i>Avant 1421</i>	<i>Après 1421</i>
<i>L'Echevinage :</i> sept échevins patriciens <i>Les conseillers :</i> mandataires patriciens sortis de charge.	<i>L'Echevinage :</i> sept échevins patriciens. <i>Les conseillers :</i> ex-mandataires patriciens (en nombre variable) et six conseillers-jurés, représentants des « nations », qui ont le droit d'assembler les jurés des métiers quand bon leur semble. <i>Les bourgmestres :</i> un bourgmestre patricien et un bourgmestre plébéen.

« En matière administrative, toutes les charges subalternes, sauf celles de messagers, ont été réparties fidèlement par moitié : un maître des chaussées issu des sept lignages; un maître des chaussées issu des neuf « nations »; un chef de l'artillerie d'origine patricienne; un chef

(1) Cf. HW. t. I, p. 209; Wauters, Liste chronologique des doyens des corps de métiers de Bruxelles de 1696 à 1795; pp. 165-166.

de l'artillerie inscrit dans un métier; enfin, en nombre égal, des bourgeois lignagers et des gens des « nations » exercent les charges suivantes : le pesage du pain, la garde de l'enceinte et la garde des portes (1). Un service important a été, de surcroît, partagé également par Philippe de Saint-Pol entre les patriciens et les gens de métiers. C'est l'important service des finances communales. Le nouveau règlement prévoit quatre receveurs — deux issus des lignages et deux des neuf « nations » (F. 1., p. 229).

Au point de vue militaire les gens de métiers étaient dorénavant répartis en dizaines et centaines commandées par des *dizainiers* et des *centeniers*, élus par eux, du consentement des échevins, des bourgmestres et des conseillers-jurés.

Ainsi se trouvaient établis les cadres de la garde bourgeoise.

Le nouveau statut ne devait entrer en vigueur qu'à la fin juin. Les lignages, on le conçoit, n'avaient aucune hâte de le voir appliquer, au contraire. Ils mirent donc tout en œuvre pour en obtenir l'ajournement.

Pour la plèbe il y avait, dans cette attitude, une raison de grave incertitude.

Or, vers le début de mars, une perquisition fit découvrir les documents fondamentaux de la conjuration de mai 1420 qui avait permis à Jean IV d'entrer à Bruxelles avec une imposante escorte de soudards étrangers. L'enquête aussitôt ouverte ne manqua pas d'apporter force détails complémentaires, notamment au sujet de la participation de certains patriciens bruxellois.

Les métiers profitèrent du désarroi provoqué par ces révélations pour s'armer une fois encore. Ils occupèrent le marché et exigèrent furieusement la mort d'Evrard 't Serclaes, Guillaume Pipenpoy et Geldolphe van Coudenberghe, qui s'étaient compromis le plus gravement. Au surplus, ils réclamèrent la mise en vigueur immédiate du nouveau statut politique. Le 3 avril ils avaient obtenu pleine et entière satisfaction.

Au mois de mai suivant, Jean IV ayant reconnu ses fautes, recouvra le pouvoir, temporairement confié à son frère Saint-Pol. Il ratifiait toutes les décisions prises de commun accord entre ce dernier et les Etats. Mais, allait-il reconnaître également le privilège instituant le nouveau régime politique, acte n'émanant que de la volonté de Saint-Pol et des lignages, non des Etats? Les rumeurs parvenant à Bruxelles à ce sujet n'étaient rien moins que rassurantes. Les métiers, inquiets, énervés, se soulevèrent à nouveau — c'était la troisième fois en moins d'un semestre — menaçant de tuer le seigneur de Heinsberg et les siens, toujours incarcérés, si on ne livrait immédiatement à leur entière discrétion les patriciens bruxellois, amis du duc, alors encore retenus à Louvain. Laisser tuer Heinsberg c'était, à coup sûr, provoquer de graves complications avec Philippe le Bon, avec le roi des Romains et avec le prince-évêque de Liège! Le duc, alarmé, céda devant la menace plébéienne. Le 7 juin il livrait ses amis Jean van Coudenberghe, Henri de Hertoghe, Guillaume d'Assche, Thierry de Lose, Guillaume de Mons, les frères Clutinc, Edouard de Hertoghe, Jean Tseraernts et Jean de Leeuw, dit Lange. Tous

(1) Cf. DM. 5, p. 404. « Le lignage de 's Leeuws et la nation Notre-Dame se réservèrent la porte de Laeken; le lignage de Sweerts et la nation Saint-Gilles, la porte de Flandre; le lignage de Serhuygs et la nation Saint-Laurent, la porte d'Obbrussel ou de Hal; le lignage de Coudenberg et la nation Saint-Géry, celle de Schaerbeek; le lignage de Steenweeghe et la nation Saint-Jean, celle de Louvain; le lignage de Ser Roeloffs et la nation Saint-Christophe, celle d'Anderlecht; enfin, le lignage de Rodenbeke et la nation Saint-Jacques, celle de Coudenberg. Comme il restait deux nations qui n'avaient rien à garder, puisque la série des portes était épuisée, on convint, dans l'intérêt du juste équilibre entre les nations, que celle de Saint-Pierre conserverait la tour dite *Blauwen Thoren*, et que celle de Saint-Nicolas aurait la garde du *Wolendries thoren* ».

furent exécutés aussitôt sur la place du Marché. Et le 15 juillet suivant Jean IV reconnaissait le statut politique accordé en février par Philippe de Saint-Pol.

Le triomphe qu'ils venaient de remporter exalta les métiers à l'extrême. Ils voulurent élargir encore leur pouvoir jusqu'à la réalisation de leur idéal, c.-à-d. jusqu'à l'égalisation politique absolue avec les lignages. Au cours des mois qui suivirent ils parvinrent à faire reconnaître :

- que les élus des « nations » formeraient avec les élus des lignages, à l'exclusion des ex-mandataires, un conseil politique restreint appelé *la Loi (de Wet)*, ayant pour mission de résoudre les questions générales;

- qu'un *capitaine* élu, siégeant dans *la Loi* avec le bourgmestre et les élus des neuf « nations », serait chargé de la défense de l'hôtel, des portes et des remparts de la ville, avec le pouvoir de déterminer le lieu et l'importance des gardes à installer dans l'enceinte; (c'était, en fait, obtenir la mainmise militaire des métiers sur la ville);

- que les *chefs des métiers* et les *chefs des quartiers* pourraient appeler ledit capitaine parmi eux, quand bon leur semblerait;

- que le *conseil des jurés* serait élargi par l'adjonction des *centeniers* chefs de quartiers;

- que les trois grands mandats (celui de bourgmestre et ceux de receveurs), seraient successivement confiés à chaque « nation »;

- que les artisans pourraient s'affilier à la *gilde*, alors même qu'ils ne seraient pas des chefs d'entreprise, et d'autre part, que la direction de la *gilde* serait partagée entre les lignages et les « nations »;

- que pour l'*administration de la justice*, l'échevinage devrait dorénavant siéger avec les bourgmestres et les conseillers-jurés;

- que tous les Bruxellois, lignagers ou non-lignagers, seraient obligés de s'inscrire dans un métier s'ils pratiquent le commerce ou une quelconque industrie.

Les nouvelles conquêtes ne furent pas obtenues sans que, entre les groupes plébéiens ou bien entre les meneurs eux-mêmes n'éclatent des difficultés, des rivalités et des hostilités parfois très âpres. Notamment, entre jurés des métiers et élus des « nations », d'une part, et les centeniers, chefs militaires et territoriaux, d'autre part; soit donc entre *radicaux* et *modérés*.

Mais, en fin de compte, les métiers avaient atteint leur objectif. Dans la *Loi* — laquelle, pratiquement, gouvernait la cité — lignages et « nations » siégeaient à égalité. Toutefois, c'était surtout la plèbe aisée, c'était la classe moyenne qui bénéficiait de l'organisation nouvelle. Les pauvres, déçus dans leurs espérances, manifestèrent leur mécontentement par une agitation d'allure subversive.

Le 25 novembre 1423, le duc Jean IV, répondant aux sollicitations des lignages et des « nations » revint s'installer à Bruxelles. Mais, à peine revenu, il exigeait l'abolition de la charge de capitaine de la ville, obtenant sans peine l'adhésion de la *Loi* à cet effet. Seuls des groupes d'ouvriers pauvres tentèrent de s'opposer à cette suppression qui allait les priver d'une garantie importante. Mais ce fût en vain.

RÈGNE DE PHILIPPE DE SAINT-POL (1427-1430)

Jean IV mourut le 17 avril 1427, à l'âge de 24 ans. Son frère, Philippe de Saint-Pol, lui succéda.

Le 23 mai le nouveau duc prêtait serment de respecter la Joyeuse-Entrée. Mais son règne fut de bien courte durée. Le 4 août 1430, le prince fut brusquement emporté par un mal

inconnu : abcès à l'estomac, ou empoisonnement du sang? Les ennemis de Philippe le Bon (cousin et héritier du duc) ne manquèrent pas de jeter la suspicion sur l'entourage du trop chanceux duc de Bourgogne.

RÈGNE DE PHILIPPE LE BON (1430-1467)

Philippe le Bon fut inauguré à Louvain, le 5 octobre 1430. Le 7 il faisait son entrée solennelle à Bruxelles.

On sait quelles furent les tendances générales de la politique intérieure du tout-puissant *grand duc d'Occident*, si justement appelé « conditor belgii » : centralisation progressive du pouvoir, au détriment des particularismes régionaux et locaux et, par suite, multiplication des organes de contrôle auprès des autorités urbaines.

Bruxelles subit la pression ducale à partir de 1441, année au cours de laquelle un procureur général fut institué auprès du conseil de justice de Brabant (Raad van Brabant).

La cité ne se révolta pas, comme le firent Bruges et Gand. La présence fréquente de la cour fastueuse du prince lui assurait trop d'avantages économiques pour ne pas tempérer l'impatience qu'elle éprouvait sans doute quelquefois. Les fêtes et les tournois qui se succédèrent lui procuraient, outre l'occasion de faire de bonnes affaires, les distractions dont elle était friande : le grand tournoi organisé en 1435 pour célébrer la conclusion du traité d'Arras mettant fin à la guerre contre la France; le chapitre de la Toison d'Or, tenu dans l'Eglise Sainte-Gudule, la même année; les fêtes magnifiques — tournois, bals, mascarades et banquets — qui marquèrent le retour du duc devenu le maître du duché de Luxembourg, en 1444; le tournoi de 1452, organisé pour le 18^e anniversaire du comte Charles de Charolais,



Fig. 56. Portrait du duc de Bourgogne Philippe le Bon, par Roger Van der Weyden.

fils et héritier de Philippe; la réception d'une ambassade princière venant solliciter Philippe d'entreprendre une croisade contre le redoutable Mahomet II qui venait de s'emparer de Constantinople (1453); la tournoi de 1462, à l'occasion de la visite des duchesses de Bourbon et de Clèves, les deux sœurs du souverain, etc.

La Grand'Place, la place des Bailles (devant le Palais), le Parc, virent alors le déploiement d'un luxe inouï, éclatant témoignage de la prospérité générale des « *Pays de par-deçà* », réunis sous la ferme poigne du Grand Duc.

Vers le milieu du XV^e siècle Philippe le Bon est devenu l'égal des rois et empereurs, et les Pays-Bas sont un des foyers les plus brillants de la civilisation de l'Occident.

Bruxelles, plus qu'aucune autre ville du pays, bénéficie de cet épanouissement, le grand duc d'Occident en ayant apprécié l'excellente position géographique par rapport à l'ensemble de ses possessions territoriales.

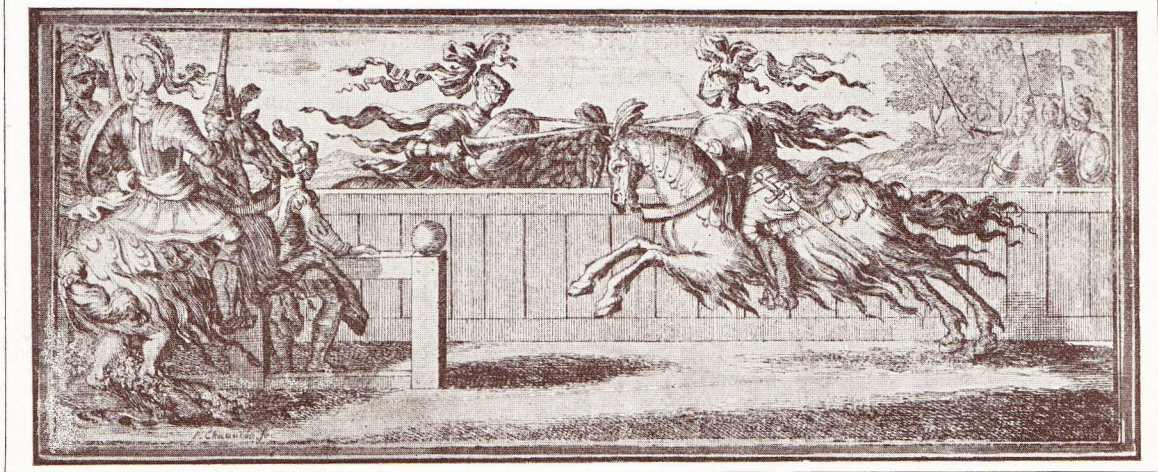


Fig. 57. Tournoi. — Cliché app. au Comité d'études du Vieux-Bruxelles.

Aussi la capitale brabançonne devient-elle très tôt sa résidence favorite et, par voie de conséquence, la résidence de nombre de représentants de la haute noblesse bourguignonne.

C'est, pour la ville, une chance nouvelle. On comprend qu'elle ne néglige rien pour en profiter le plus possible. Ses magistrats « ne reculent devant aucun sacrifice. Ils se préoccupent tout d'abord de donner au grand-duc d'Occident un palais digne de lui. Par toute une série d'expropriations dont ils supportent seuls les frais, ils étendent les limites du Parc ou de la Warande. Ils l'entourent d'une muraille et la peuplent de gibier. Ils restaurent et garnissent de tapisseries lamées d'or et d'argent les appartements du palais et, comme la nécessité d'une grande salle d'apparat s'est fait sentir, ils n'hésitent pas à la faire édifier. Ils reconstruisent aussi la galerie qui longe la plaine des joutes, donnent au palais un accès plus monumental et enchâssent dans la muraille, au-dessus de la grande porte d'entrée aux fleurons gothiques et aux pinacles ciselés, les armoiries chatoyantes de la maison de Bourgogne, éclatante synthèse des nombreuses possessions sur lesquelles le duc a étendu son sceptre et dont Bruxelles, un jour, deviendra le pivot. » (1)

Ils ne se contentent pas de construire et de meubler. Souvent ils remplissent l'escarcelle de « leur très redouté seigneur », celle du comte de Charolais, son fils, et celle de ses nobles compagnons : « sept mille florins au comte de Nassau pour l'aider à bâtir son palais au haut de la Montagne de la Cour, 4.000 à Philippe de Clèves pour qu'il achète le manoir vétuste des Meldert et le remplace par une somptueuse demeure (dont l'hôtel Ravenstein est la survivance), 3.000 à Adolphe de Clèves pour sa part d'intervention dans le mausolée qu'il veut ériger de son vivant dans l'église des Dominicains. A « Monsieur de Croy » elle donne en cadeau une maison qu'elle a achetée pour lui au Coudenberg ; enfin, poursuivant jusqu'au bout cette politique intelligente, elle acquiert un vaste terrain, rue du Parchemin et consent à y élever à ses frais la chancellerie de Brabant (2) à condition que le chancelier et le Conseil de Brabant consentent à se fixer pour toujours dans ses murs.

(1) *Des Marez*, La nationalité belge et Bruxelles capitale.

(2) d'où le nom de la rue de la Chancellerie, proche de Sainte-Gudule.

« Grâce à tant d'efforts, à tant de sacrifices, Bruxelles arrive à ses fins. Dès le milieu du XV^e siècle, il s'impose comme capitale à l'Etat bourguignon... » (1).

En 1456, Philippe avait accueilli à Bruxelles le dauphin de France, Louis, brouillé avec son père Charles VII. L'héritier de la couronne de France résida pendant cinq ans au château de Genappe, mis gracieusement à sa disposition, et devint l'intime compagnon de Charles de Charolais, futur souverain des Pays-Bas. Quelles perspectives politiques ouvraient une telle amitié princière ! Louis était on ne peut plus aimable ; il était simple, sympathique. On le vit

maintes fois à Bruxelles ; en 1457, notamment il vint assister à la procession de l'Ommegang.

Mais les événements allaient décevoir les espoirs trop amoureusement caressés par Philippe le Bon. Les illusions se dissipèrent dès les premières semaines qui suivirent l'avènement du dauphin Louis. Devenu le roi Louis XI, il allait aussitôt se révéler l'adversaire subtil et tenace de la trop puissante maison de Bourgogne.

L'année qui suivit l'avènement de Louis XI, c'est-à-dire en 1462, Philippe le Bon tomba gravement malade. Il guérit cependant ; puis retomba au point que l'on craignit sa mort prochaine. Ses facultés physiques et intellectuelles ayant baissé, il ne sut pas toujours résister aux intrigues des Croy qui, pendant un temps, le brouillèrent avec son fils Charles.

Père et fils se réconcilièrent cependant et, en 1465, le 27 avril, les États Généraux réunis à Bruxelles, dans la grande salle du palais, reconnurent Charles comme prince héritier. Celui-ci leur prêta serment.

Deux ans plus tard, le 15 juin 1467, le vieux duc s'éteignait, en la ville de Lille.

RÈGNE DE CHARLES LE TÊMÉRAIRE (1467-1477)

Sous Charles, qui, l'année précédente, avait foudroyé Dinant, la politique de centralisation se fit brutale. Les milices communales liégeoises ne purent résister au choc des bandes d'ordonnance (Brusthem, 1467). L'antique constitution liégeoise fut anéantie ; le perron, symbole de l'autonomie communale, fut transporté à Bruges. L'année suivante, ayant osé se rebeller une nouvelle fois, la malheureuse cité épiscopale fût systématiquement incendiée et seules ses églises restèrent debout.

L'épouvantable punition infligée à la cité de Liège fit trembler toutes les villes des Pays-



Fig. 58. Philippe le Bon, duc de Bourgogne, d'après affiche éditée en 1905 à l'occasion de la reconstitution du tournoi qui eut lieu sur la Grand'Place de Bruxelles le 20 février 1452. (Fêtes du Jubilé national de 1905).

(1) D. M. La nationalité Belge et Bruxelles capitale.

Bas, Bruxelles, Malines et Gand entre autres où, lors de l'avènement, une agitation hostile s'était manifestée.

De retour à Bruxelles, le 8 janvier 1469, le terrible vainqueur donna le spectacle de sa première « magnificence » : « là où lui assis en son trosne l'espée nue, que tenoit son écuyer d'escuyrie, fit convenir Gantois à coul-des et à genoux devant lui, à tous leurs privilèges, et en présence d'eux les coupa et deschira à son plaisir, ce qui est de perpétuel record et non oncques veu le pareil » (1). Les bannières gantoises furent envoyées à l'église Notre-Dame de Boulogne.

Ayant maté les fières cités de ses pays de par-deçà Charles reprit la lutte contre Louis XI, le compagnon de son adolescence devenu son pire ennemi. Ses expéditions guerrières coûtèrent cher à nos provinces, et notamment au Brabant. Bruxelles dut fréquemment fournir des *hommes d'armes* et payer de gros *subsides* (2). Le 4 avril 1473, pour fêter la ratification de la trêve enfin conclue avec la France, il offrit au duc un splendide banquet en son hôtel de ville et organisa des joutes sur la Grand'Place.

Mais à la guerre de France succèdent la guerre de Gueldre, la répression de la révolte de l'Alsace, le siège de Neuss sur le Rhin, la conquête de la Lorraine, les expéditions contre les Suisses.

Les prestations en soldeniers (3) et en contributions pécuniaires exigées des villes, irritent de plus en plus les



Fig. 59.

Tableau de Thierry Bouts, La sentence inique de l'empereur Othon (au Musée de peinture ancienne de Bruxelles) XV^e siècle.

Cliché prêté par la *Radio-Scolaire* (I. N. R.).

(1) Molinet, *Chronique*, éd. Buchon, t. I., p. 240, cité par H. Pirenne, *Hist. de Belgique*, t. II, p. 289.

(2) Dans le courant du XV^e siècle « les artisans ne prestant plus le service personnel, mais leur service est converti en une contribution de guerre, consistant à équiper, à leurs frais, un certain nombre de mercenaires. Le contingent réclamé par le duc était partagé entre les différentes corporations suivant leur importance. Elles fournissaient les tentes et équipaient les *soldeniers*. » DM, 5, p. 394.

(3) Les hommes que la corporation équipait à ses frais pouvaient être pris dans le métier même. Cf. DM, 5, p. 395.

populations opprimées. Malgré la terreur que le duc inspire, des signes de mécontentement se font jour. Aux Etats réunis à Gand le 26 avril 1476 se manifeste une première résistance.

Charles, informé de l'événement, entre dans une violente colère. Il jure, dit-on, de démolir les portes et les murailles de Bruxelles.

Sans doute aurait-il mis sa menace à exécution si la mort ne l'avait surpris au cours du siège mis devant Nancy (Lorraine), le 7 janvier 1477.

RÈGNES DE MARIE DE BOURGOGNE ET DE MAXIMILIEN D'AUTRICHE

(1477-1482-1493)

En apprenant la mort du Téméraire la population des Pays-Bas se sentit délivrée. Les villes, si durement humiliées pendant dix ans, relevèrent la tête. Sous leur influence les Etats Généraux exigèrent de Marie, la jeune héritière de Bourgogne, l'octroi d'un privilège abolissant toutes les institutions centralisatrices créées sous les deux règnes précédents et reconnaissant la restauration du particularisme des provinces et des grandes villes. C'est l'acte connu sous le nom de *Grand Privilège de Marie de Bourgogne*.

LA SECONDE RÉVOLUTION DÉMOCRATIQUE.

1477.

Au mois de mars 1477 éclatèrent à Bruxelles de violentes émeutes. L'hôtel de ville fut occupé

Fig. 60. L'homme à la flèche et à la Toison d'Or. XV^e siècle. (Au Musée de peinture ancienne à Bruxelles).

Cliché prêté par la *Radio-Scolaire*
(I. N. R.).

par la plèbe, les échevins furent arrêtés, ainsi que de nombreux patriciens. On les condamna à mort, au bannissement ou au paiement de très fortes amendes. Sur la Grand'Place, devant le peuple en armes, les patriciens durent venir implorer leur pardon et déclarer se soumettre aux lois nouvelles.

Cette rébellion s'était faite surtout sous l'impulsion des éléments extrémistes des corporations, notamment de celle des Quatre Couronnés, groupant les sculpteurs, les tailleurs de pierre, les maçons et les ardoisiers. Elle était dirigée non seulement contre les échevins patriciens mais aussi contre ceux des neuf « nations » accusés d'avoir trop souvent méconnu les droits des humbles.

Le triomphe de la plèbe amena la création d'une nouvelle institution politique dénommée *Achter-raad* (*Arrière-Conseil*). Il fut dorénavant interdit aux chefs de métiers et



Fig. 61. Portrait du duc de Bourgogne Charles le Téméraire, par Roger Vander Weyden.

aux centeniers chefs de quartiers d'émettre un vote politique avant d'avoir consulté leur métier. Les hommes de la plèbe, réunis, par corporation, devaient être appelés à formuler leur avis. Leur assemblée formait le corps consultatif dénommé Arrière-Conseil.

A partir de 1477 l'organisation politique de Bruxelles comprit donc trois « membres » :

1^o) la *Loi (de Wet)*, ou Magistrat, comprenant dix patriciens (un bourgmestre, sept échevins, deux trésoriers-receveurs), neuf plébéiens (un bourgmestre, six conseillers-jurés des nations et deux trésoriers-receveurs);

2^o) le *Large Conseil (Wijden Raedt)* composé par les échevins et trésoriers patriciens, les bourgmestre et trésoriers plébéiens sortis de charge, ainsi que, — mais pour un an seulement — les conseillers des nations sortis de charge; enfin

3^o) le *troisième membre*, exclusivement plébéien, composé des jurés des nations et des centeniers chefs de quartiers.

Ce troisième membre était complété par l'*Arrière-Conseil*, corps consultatif, formé par l'ensemble des métiers de la ville.



Fig. 62. Figuration du Comte de Charolais (Charles le Téméraire) en costume de tournoi de 1452, lors des fêtes jubilaires de 1905.



Fig. 63. Marie de Bourgogne et Jean de Clèves, XV^e siècle. — Cliché de la S. R. A. B., article de Jh. Destrée sur la sculpture brabançonne au Moyen Age.

La manière de voter fut profondément modifiée. « Les nations, jusqu'alors votaient isolément; sans contact préalable; sans pouvoir discuter, éventuellement, des possibilités d'une attitude commune en face du premier « membre » et du deuxième « membre ». En 1477, réforme radicale. Après qu'ils auront tous consulté leurs métiers, les jurés et centeniers discuteront par « nation»; ensuite, les neuf « nations » discuteront en commun — « *sous la couronne* » comme on dira (*besondere, soe zij niet geplogen hebben, maer tsamen ... eendrechtelic ...*) — puis informeront la « Loi », par un seul porte-parole (*bij monde van eenen persoon*) des

diverses décisions qu'elles auront adoptées. Ce n'est pas tout encore. En 1477, le peuple obtint aussi une part d'intervention dans le choix des centeniers. » (1)

REACTION DU MILIEU LIGNAGER ET DE LA PLÈBE AISÉE ET RICHE

Mais les pauvres ne conservèrent pas longtemps leurs avantages. Trois années s'étaient à peine écoulées que l'archiduc Maximilien d'Autriche, le jeune époux de Marie de Bourgogne, réduisait, au profit de leurs adversaires, les avantages acquis en exigeant de tout candidat plébéien la « Loi » la preuve de la jouissance d'une rente annuelle de 50 florins du Rhin minimum (privilege du 22 juin 1480, art. 7). (2)

Dès sa venue aux Pays-Bas Maximilien nourrissait des intentions autoritaires, Il se garda cependant de les manifester ouvertement aussitôt. Mais, après la mort tragique de Marie, il donna libre cours à ses tendances dominatrices, provoquant par là même la plus vive opposition dans quelques-unes des grandes villes (à Bruges et à Gand, notamment).

Menacées dans leur autonomie et, par ailleurs, mécontentes d'être constamment invitées à fournir des troupes et des aides pour soutenir la guerre (contre la France et contre Guillaume de la Marck), les villes prirent une attitude de plus en plus hostile à l'égard de « l'étranger » qu'était l'archiduc.

Lorsque ce dernier fût, en 1486, couronné roi des Romains, Bruxelles organisa cependant une réception grandiose en son honneur : les rues étaient tendues de « tapisseries, broqueteries et aultres exquis ouvrages », draps d'or et de soie; des arcs de triomphe et des portiques se dressaient aux carrefours; la tour de l'hôtel de ville était illuminée de bas en haut « en cette fachen qu'il semblait à veoir de long mieux estre de feu que de pierres » (selon l'expression du contemporain Molinet). Les fêtes et les feux de joie ne durèrent pas moins d'une semaine.

LA GUERRE CIVILE

Mais, deux ans plus tard, le désaccord entre le prince et le pays éclatait avec violence. Maximilien ayant rompu le traité que Bruges lui avait récemment imposé les villes de Flandre et de Brabant se soulevèrent, à l'exception de quelques-unes — dont Malines, Lierre et Anvers.

Philippe de Clèves, dit Monsieur de Ravenstein (3) prit la tête du mouvement et entra à Bruxelles. La ville était profondément divisée. Certains éléments de la population voulaient garder une attitude loyale (le chapitre de Sainte-Gudule les y conviait qui fit, en secret, répandre le bruit que les Flamands avaient été excommuniés par le pape); d'autres, au contraire, prenaient parti pour les villes, contre le prince. Il y eut alors une opposition violente entre les uns et les autres.

(1) F, 4, p. 79.

(2) A partir de 1513 les jurés durent être choisis parmi les personnes les plus riches des groupes corporatifs.

(3) Fils d'Adolphe de Clèves, seigneur de Ravenstein, cousin de la duchesse Marie de Bourgogne. Maximilien lui avait, en 1485, confié le gouvernement des Pays-Bas. Philippe était, en effet, le principal des « seigneurs du sang ».

Atmosphère de guerre civile. « De vader was tegen 't kint ende 't kint tegen de vader » (1). Les villages des environs de Bruxelles eurent à souffrir énormément des déprédations des bandes de lansquenets allemands au service de Maximilien et des troupes de Henri de Witthem, seigneur de Beersel et de Braine-l'Alleud. Les établissements religieux eux-mêmes furent pillés et mis à sac. L'abbaye de Dilighem, près de Jette, subit ce triste sort.

Mais Philippe de Clèves tentait évidemment de rendre coup pour coup. Soutenu par l'artillerie bruxelloise il s'empara des forteresses de Henri de Witthem. Un de ses lieutenants s'empara de Vilvorde et la livra aux flammes. Un grand nombre de prisonniers ramenés à Bruxelles furent exécutés sur la Grand'Place.

De part et d'autre c'était une guerre d'extermination, sans pitié, sans quartier, rendant impossible le déroulement normal de la vie économique.

Aucun marchand n'osait plus s'aventurer sur les routes infestées de compagnies armées. En 1492 Bruxelles était menacée d'une famine affreuse. Pour comble de malheur, s'abattit sur la ville une épidémie de peste qui, en quelques mois, emporta des milliers de gens.

Peu après, Philippe de Clèves ayant été abandonné par la France — qui jusqu'alors le soutenait — cessa la lutte. Bruxelles dut capituler, reconnaître l'autorité légitime de Maximilien, livrer son artillerie, payer de lourdes amendes; en un mot, subir la loi du vainqueur.



Fig. 64. Portrait d'Adolphe de Ravenstein, duc de Clèves, qui avec Philippe de Clèves, fit construire les hôtels dont il subsiste encore une partie importante (récemment restaurée).

Cliché prêté par le Comité d'études du Vieux-Bruxelles.

(1) « Le père dressé contre son enfant, l'enfant contre son père ». Brabantsche chronijck.

RÈGNE DE PHILIPPE LE BEAU (1493-1506)

L'Empereur Frédéric III étant mort, et Maximilien, son fils, lui ayant succédé en Allemagne, Philippe le Beau, premier-né du mariage de Maximilien et de Marie de Bourgogne, devint souverain des Pays-Bas. Le 9 septembre 1494, il fut reçu comme duc de Brabant à Louvain et le 22 juillet 1495, il fit son entrée solennelle à Bruxelles.

A cette occasion on organisa de grandes joutes dans le Parc du Palais.

S'il ne voulut pas reconnaître toutes les concessions autrefois accordées par sa mère le jeune « prince naturel », né et élevé dans le pays, ne revint pas cependant au gouvernement absolutiste effréné de son grand-père Charles le Téméraire. Son gouvernement fut un moyen terme entre une centralisation et un particularisme excessifs.

Constamment entouré de grands seigneurs indigènes, Philippe pratiqua une politique favorable aux intérêts de la « généralité », de sorte que très rapidement le commerce, si durement éprouvé, reprit force et vigueur.

Anvers surtout en tira bénéfice. Mais aussi Bruxelles qui redevint la *capitale de fait du pays* par la fixation définitive du Conseil de Brabant, de la Chambre des Comptes du Brabant et de la Cour du Prince.

Tous les événements dynastiques importants du règne allaient avoir leur répercussion sur la vie bruxelloise : le mariage de Philippe avec l'infante Jeanne d'Espagne fut fêté, le 9 janvier 1497, par des manifestations magnifiques; de même l'entrée de Jeanne avec son enfant premier-né, Charles de Luxembourg (le futur Charles-Quint), la naissance des princesses Eléonore (novembre 1498), Elisabeth (juillet 1502), Marie (septembre 1505); des cérémonies imposantes se déroulèrent encore à l'occasion des funérailles de la reine Isabelle de Castille, belle-mère du prince (janvier 1505).

Le décès d'Isabelle faisait de nos souverains les maîtres de la Castille, du pays de Léon et de Grenade. L'année suivante (1506) Philippe se rendit en ses nouveaux domaines. Il mourut brusquement au cours de son voyage, à Burgos.

LA SECONDE RÉGENCE DE MAXIMILIEN ET LE GOUVERNEMENT DE MARGUERITE D'AUTRICHE (1506-1515)

Les Etats Généraux, réunis d'urgence à l'annonce de cette tragique nouvelle, s'adressèrent à Maximilien et lui offrirent la « mambournie » (c'est-à-dire la régence) du pays. L'empereur accepta, mais, trop absorbé par les soucis de sa politique générale pour pouvoir, personnellement, s'occuper des affaires des Pays-Bas, il désigna sa fille Marguerite, sœur de Philippe et veuve de Philibert de Savoie, pour les diriger en son nom.

Marguerite était une princesse instruite et intelligente. Elle s'acquitta parfaitement de la difficile mission qui lui était confiée, tout en surveillant l'éducation de ses neveux et nièces, en particulier de Charles de Luxembourg.

La paix fut sauvagée et, lorsqu'en 1515, les Etats Généraux, d'accord avec l'empereur, proclamèrent l'émancipation de Charles, nos provinces jouissaient d'une brillante prospérité économique.

Bruxelles cependant éprouvait quelque amertume : la Gouvernante lui avait constamment préféré Malines.

II. LA VIE ECONOMIQUE A BRUXELLES AU XV^e SIECLE

GÉNÉRALITÉS

Jamais auparavant la Belgique n'avait connu une prospérité économique comparable à celle dont elle bénéficiait au XV^e siècle, plus particulièrement sous Philippe le Bon.

Ce prince, comprenant les nécessités du temps, favorisa l'unification monétaire et maintint fermement la sécurité indispensable aux transactions commerciales.

En mettant au premier plan de ses préoccupations le « bien commun » de toutes les principautés réunies sous son autorité, il devait s'attendre à rencontrer bien des résistances. Les grandes communes, obstinément attachées à leurs conceptions exclusivistes ne songeaient qu'à maintenir jalousement leurs monopoles et privilèges. D'où des rivalités, parfois meurtrières. Par exemple, celle qui fit de Malines l'ennemie irréductible de Bruxelles.

Anvers, soutenu et encouragé par le prince, s'ouvrit à l'esprit nouveau. Un régime de large liberté économique lui assura, dès la seconde moitié du XV^e siècle, des progrès étonnants, au détriment de Bruges, l'ancienne « Venise du Nord ».

L'essor économique du duché de Brabant contribua, pour une part, à cette ascension dynamique. Par choc en retour, le développement du port de l'Escaut favorisa l'expansion économique de l'arrière-pays, et spécialement de Bruxelles.

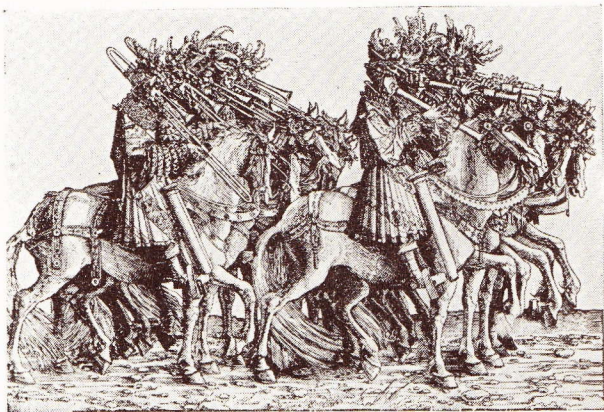


Fig. 65. Gravure du XVI^e siècle représentant des cavaliers-musiciens se servant d'instruments à vent.

Cliché prêté par la *Radio-Scolaire*. (I. N. R.).

LA RIVALITÉ ENTRE BRUXELLES ET MALINES

Bruxelles, disions-nous, eut des démêlés avec Malines. Le péage que les Malinois prétendaient exiger des bateaux remontant la Dyle et la Senne fut leur origine. Par représailles les Bruxellois proclamèrent la défense d'exporter des grains vers Malines. La querelle s'envenimant, Philippe le Bon intervint (1434). Grâce à sa médiation quelques années de paix suivirent, au cours desquelles Bruxelles obtint l'autorisation d'approfondir le lit de la Senne jusqu'à Vilvorde et de construire quelques écluses (spoyen ou sluysen), entr'autres à Neder-Over-Heembeek, de manière à pouvoir curer le fond du cours d'eau par une chasse entraînant les boues de dépôt. La navigation sur la Senne, en effet, devenait de plus en plus difficile. Aussi en vint-on, dès ce moment, à songer à une solution plus radicale consistant à creuser un canal de Bruxelles au Rupel.

Le projet fut approuvé sous Marie de Bourgogne, mais, l'opposition de Malines et de Vilvorde fit ajourner son exécution.



Fig. 88. Miniature-frontispice du Registre de la Chambre de rhétorique bruxelloise « Het Boeck » (Le Livre).

Cliché prêté par la Bibliothèque Royale de Belgique.

Dans presque toutes les corporations bruxelloises existait une hiérarchie comprenant trois degrés : *apprentis, compagnons, maîtres*. Seuls les graissiers, les meuniers, les teinturiers, les légumiers, les scieurs et les fruitiers n'exigeaient pas le premier de ces degrés. (2)

Par contre, certaines corporations faisaient commencer l'*apprentissage* dès l'âge de huit ans. Les tanneurs, cependant, n'acceptaient que les candidats âgés de quinze ans révolus.

Le contrat intervenu entre le maître et l'apprenti ne devenait définitif qu'après une courte période de stage (*proeftijd*), variant entre deux et six semaines. Ce temps d'épreuve expiré le candidat entrait dans les cadres corporatifs en qualité d'apprenti. Il devait toutefois acquitter un droit d'apprentissage, partie en numéraire, partie en vin destiné aux jurés et au messenger de la corporation.

La durée de l'*apprentissage* variait beaucoup suivant les professions : un an chez les menuisiers, deux ans chez les cordonniers, trois ans chez les tapissiers, les ébénistes, les serruriers, les heaumiers et les armuriers en général, quatre ans, chez les

(1) DM, 5.

(2) Dans quelques rares corporations, notamment dans celles des tailleurs, des tendeurs et des tisserands en laine, existait un quatrième degré, intermédiaire entre celui de compagnon et de maître : celui de *halfmeester* (demi-maître).

orfèvres, les ceinturonniers, les batteurs d'or et les verriers.

Pour les *filz de maître* l'apprentissage, ainsi d'ailleurs que le droit d'entrée, était réduit, voire même supprimé. Le nom de *vrijling* donné, chez les tisserands en laine, à l'apprenti filz de maître, est significatif à cet égard.

Il était d'usage que l'apprenti habitât chez le maître chargé de l'initier aux tours de main et secrets du métier.

A la fin de son apprentissage l'apprenti pauvre, dépourvu des moyens nécessaires pour entrer dans les cadres de la maîtrise, accédait au rang de *compagnon*. Engagé à la journée, au mois ou à l'année, moyennant un salaire déterminé lors de l'embauche, son sort dépendait entièrement de son maître. Il promettait de le servir fidèlement, de ne pas le quitter intempestivement ni d'abandonner le travail pour aller jouer et boire dans les tavernes.

Avec l'apprenti il s'asseyait à la table du maître, vivait sous le toit, faisait partie de la famille du maître.

Ce régime patriarcal devait, du moins au début, contribuer à atténuer les effets psychologiques des différences sociales entre maîtres et compagnons. Par la suite, la cohabitation avec le maître apparût aux compagnons comme une entrave à leur liberté d'action. L'opposition des intérêts les poussa à constituer des associations distinctes, dont l'association des compagnons de l'alène (travaillant dans le métier des cordonniers), constituée au XV^e siècle, semble avoir été le premier germe.

C'est vers le milieu du XV^e siècle aussi que s'introduisit l'usage d'exiger la *production du chef-d'œuvre* pour accéder à la maîtrise (d'abord chez les tonneliers, ébénistes, serruriers et tailleurs).

Le chef-d'œuvre qui devint général au XVI^e siècle pouvait, dans le principe, être un excellent moyen de sélectionner les meilleurs d'entre les membres du métier. En fait, il fut un obstacle dressé sur la route menant à la maîtrise. Il fût une barrière, dressée par les maîtres, devant les compagnons pauvres. L'augmentation constante des droits d'entrée constituait un autre obstacle.



Fig. 89. Le cabinet d'études d'un intellectuel au début du XVI^e siècle; reconstitution du cabinet de l'humaniste Désiré Erasme à la Maison (Musée) Erasme, Anderlecht.

Cliché prêté par le Radio-Scolaire. (I. N. R.).

Il en résulte que, progressivement, la corporation devint une véritable forteresse patronale.

C'est parmi les *maîtres*, exclusivement, que se recrutaient les chefs du métier, dits *jurés* (*gezworenen*) (1) dont les attributions étaient très étendues (observation des statuts et règlements de la corporation; surveillance des artisans; amendes aux contrevenants; représentation du métier dans la vie publique et religieuse, etc.) Ils devaient aide et protection aux membres du métier. A l'expiration de leur mandat (2) ils devaient rendre compte de leur gestion.

La *réglementation corporative* s'étendit progressivement à toutes les phases et aux divers aspects de la vie économique : fixation du nombre maximum d'apprentis et de compagnons pouvant être embauchés par chacun des maîtres; achat des matières premières nécessaires et leur répartition entre les membres; vérification de la qualité des matières employées; outillage; durée du travail (3); fixation du lieu et du prix de vente, etc.

La corporation jouait également un *rôle civique*. Aux artisans groupés en corporations incombait le service de guet, le maintien de l'ordre à l'intérieur et l'extinction des incendies. Ils formaient à la fois la garnison, la police et le corps de pompiers de la ville.

Ils participaient aussi, d'une manière active, à la *vie religieuse* de la cité. Chaque métier était placé sous la protection d'un saint (ou d'une sainte) en l'honneur duquel un autel était consacré (dans l'une ou l'autre chapelle latérale d'une église de la ville) et une messe solennelle était dite tous les ans : Eloi, pour les travailleurs des métaux; Pierre, pour les poissonniers; Gille, pour les graissiers; Barbe, pour les tapissiers; Amien, pour les savetiers; Geneviève, pour les chapeliers et foulons; Luc, pour les peintres, batteurs d'or et verriers; Aubert, pour les boulangers; Sévère, pour les tisserands en laine; Cosme et Damien, pour les barbiers.

Tous les membres de la corporation étaient tenus d'assister à la messe solennelle, de participer aux grandes processions et de suivre les funérailles d'un des leurs.

Dès le XV^e siècle toutes ces obligations commencèrent à peser et suscitèrent des doléances de plus en plus vives. Les amendes infligées aux absents se firent d'autant plus lourdes.

Entre les corporations de métiers (4) les *rivalités* étaient très vives, chacune d'elles défendant âprement son monopole industriel ou commercial contre tout empiètement. Ebénistes et menuisiers se chamaillaient sans cesse, « les tailleurs reprochaient aux fripiers et aux plumassiers de transformer les vêtements, de faire d'un tabbard un justaucorps, d'un justaucorps des chausses, et de faire toutes espèces de changements de ce genre ... Les forgerons étaient aux prises avec les serruriers, les savetiers en voulaient aux cordonniers ... » (5)

DÉCADENCE DE L'INDUSTRIE DRAPIÈRE

Cette attitude égoïste fut aussi celle de la *draperie bruxelloise*, dont le déclin, discernable dès la fin du XIV^e siècle (*supra*, p. 70) s'avérait irrémédiable au XV^e, du fait de la concurrence anglaise. Pour résister aux forces qui minaient leur ancienne prospérité les drapiers bruxellois ne surent prendre que des mesures protectionnistes, telles les interdictions de vendre

(1) Cette dénomination sera remplacée par celle de *doyen* (*deken*) à partir du XVII^e siècle.

(2) Ce mandat était rétribué (traitement fixe, plus une part dans les amendes, plus le vin lors de l'entrée des apprentis et des maîtres).

(3) La durée du travail journalier variait, selon la saison, de huit à treize heures.

(4) HW. t. I, p. 51, Liste des métiers.

(5) Cf. DM, 5, p. 481.

des draps étrangers sur les marchés de la ville, de confectionner des draps dans les villages environnants. C'est ainsi, par exemple, qu'ils obtinrent du duc Antoine de Bourgogne, en l'an 1411, la suppression de la gilde drapière instituée, deux années auparavant, dans le village de Merchtem.

Mais toutes ces mesures étaient vaines. « En 1471 la gilde (de Bruxelles) fut dans l'impossibilité de faire face à ses dépenses ». Tous les ans le déficit du trésor social augmentait de soixante couronnes d'or. La laine anglaise se faisait de plus en plus rare, en Brabant comme en Flandre ; bientôt il fallut se contenter de laine espagnole, au grand dam de la qualité des fabricats. C'était d'ailleurs dans les villages, c'est-à-dire à l'abri des atteintes de la réglementation corporative, que l'industrie drapière poursuivait sa carrière.

Par bonheur Bruxelles vit certaines activités économiques progresser sans arrêt. Ainsi, par exemple, les diverses industries d'art (sculpture de retables, orfèvreries, tapisseries) et le tissage des toiles de lin.

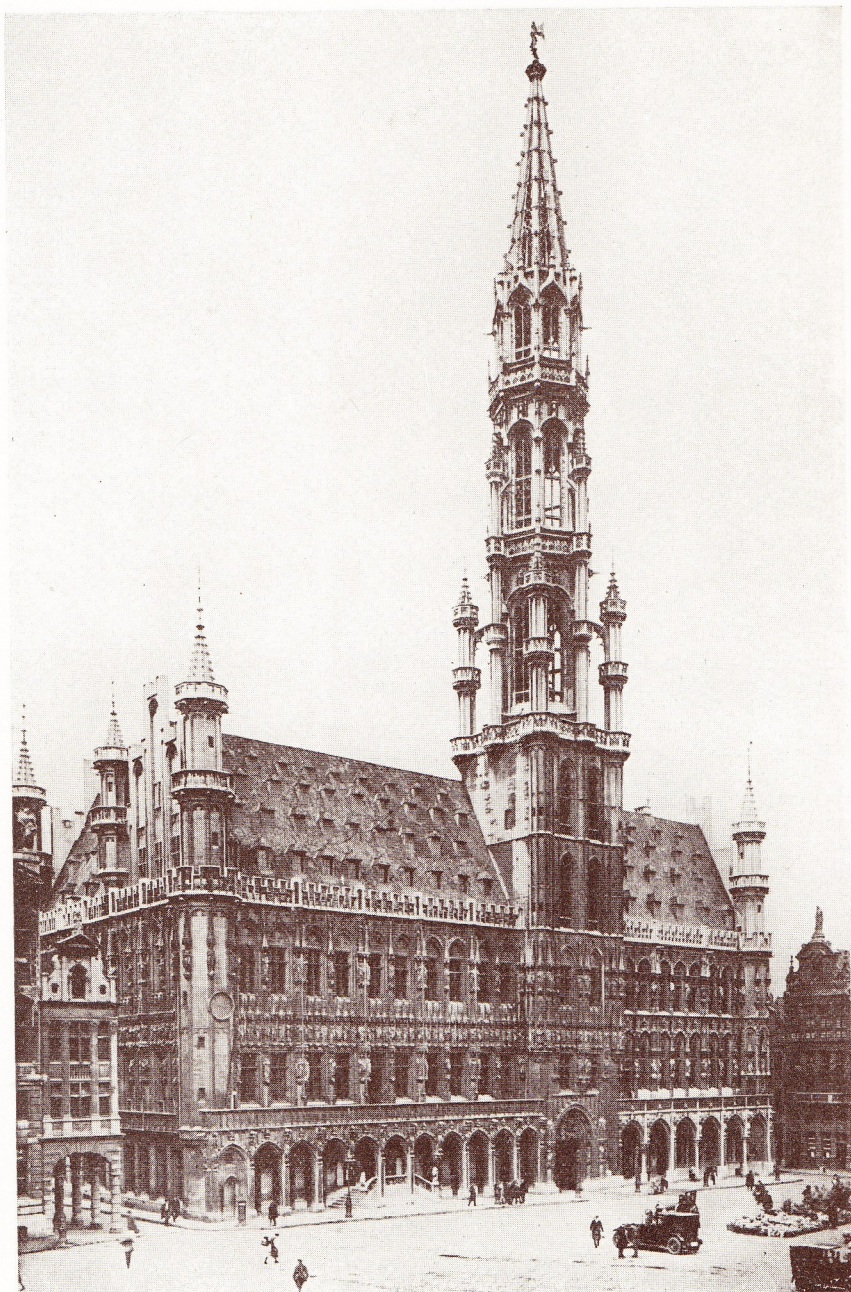


Fig. 66. L'Hôtel de Ville de Bruxelles.

(Cliché J. Hersleven).

Bien qu'à certains moments l'administration communale se vit obligée de prendre de sévères mesures de restriction, comme en 1436 par exemple (1) où elle réduisit le traitement de ses fonctionnaires, supprima certains emplois et stabilisa les droits de réception à l'apprentissage ou à la maîtrise dans les métiers, dans l'ensemble, les finances urbaines furent généralement prospères.

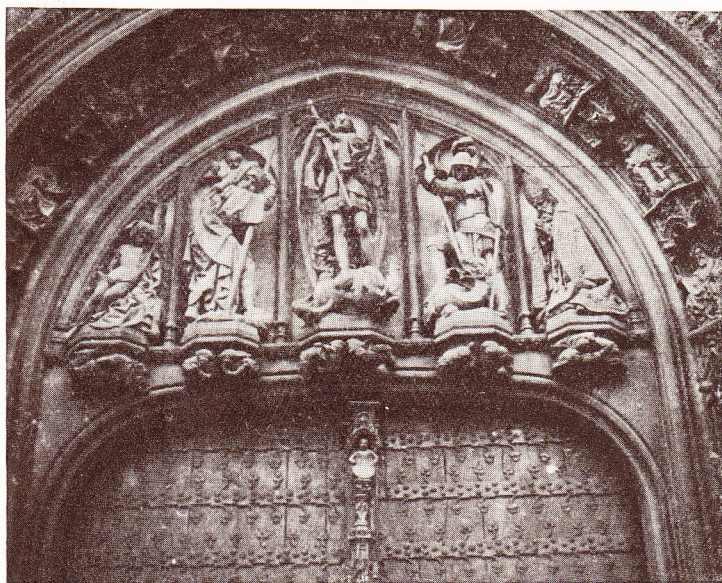


Photo Castille.

Fig. 67. Porche de l'Hôtel de Ville de Bruxelles. — Dans le tympan, les patrons des serments ou gildes militaires de la Ville ; au centre, Saint Michel ; à droite, Saint Georges ; à gauche, Saint Christophe ; dans l'angle, Saint Sébastien. — Cette série est complétée, dans l'angle de droite, par la statue de Saint Géry. — Autour du tympan, huit statues de prophètes, assis, drapés dans de larges manteaux ; on les attribue au sculpteur Claus Sluter.

La présence fréquente de la cour et l'installation de plusieurs familles de la haute noblesse bourguignonne dans la cité expliquent cette prospérité, du moins pour une grande part.

Les accises sur les boissons, le vinaigre, le pain, la viande, le poisson, les draps, les toiles, les peaux, les plumes, etc., l'affermage des maisons, des caves, des terres, des moulins, des fossés et des remparts de la ville, la taxe levée aux portes, le droit de bourgeoisie,



Photo Cl. Leclercq.

Fig. 68. Porche de l'Hôtel de Ville de Bruxelles.

(1) Cf. DM. 5, p. 472, note 4 : « En 1435, le magistrat constate la diminution de la population, la ruine des maisons et la décadence de l'industrie : « want de stad mids crancker neringen die lange daerinne es geweest ende in lanc soe meer continueert, in achterdeele comen es, ende de lasten op huer dagelix verswaeren, alsoe dat de menichte van den volke zeer vermindert ende andersins de voirs. stad grotelic declineert. »

etc., autant de sources de revenus dont le débit croissait proportionnellement au chiffre de la population et à sa richesse.

LE CHIFFRE DE LA POPULATION

Or, pour autant que l'on puisse tabler sur les fragiles données démographiques que l'on possède, il semble bien que le nombre des habitants ne cessa de croître jusqu'en 1492, c'est-à-dire jusqu'au moment de la peste terrible qui fit des milliers de victimes.

En 1435 Bruxelles comptait 6.731 foyers; et en 1460 le total de 6.835. Si l'on admet une moyenne de cinq personnes par foyer cela représente une population globale de 31.880 en 1435; 34.175 en 1460 (1).

Ces chiffres qui, aujourd'hui apparaissent dérisoires, sont pour l'époque relativement importants. Pour l'ensemble du duché de Brabant il n'y avait, en effet, en 1435, que 89.950 foyers, soit environ 450.000 personnes.



Photo Cl. Leclercq.
Fig. 70. Hôtel de Ville de Bruxelles : Lion héraldique et cul-de-lampe historié (représentant épisode de la légende d'Herkenbald, magistrat bruxellois, d'une intégrité proverbiale, qui tua de sa propre main un neveu coupable).



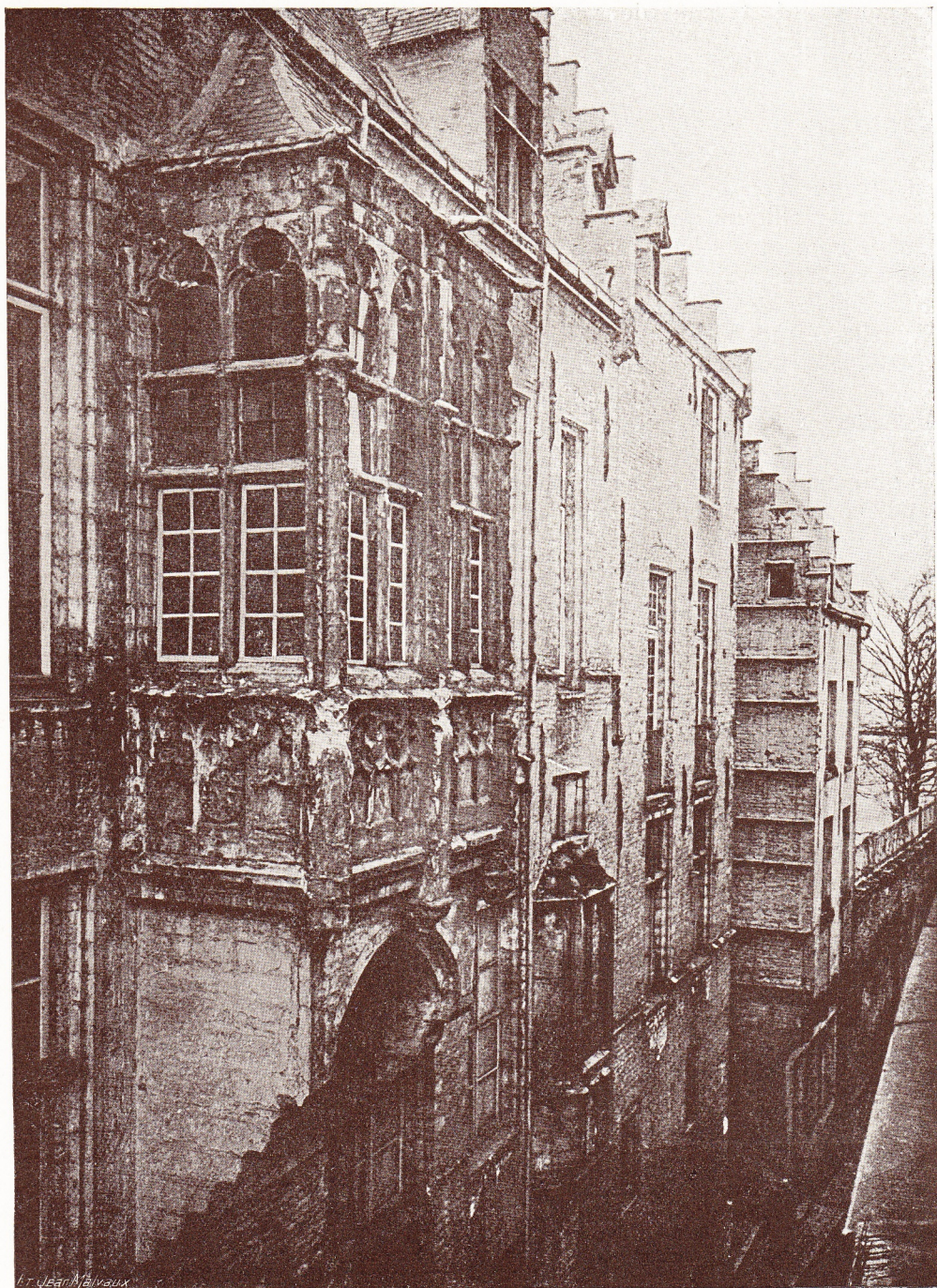
Photo Cl. Leclercq.
Fig. 69. Statue ornant l'aile gauche de l'Hôtel de Ville de Bruxelles (immédiatement à gauche du portail).

LES CONSÉQUENCES DÉPRIMANTES DE LA POLITIQUE DE CHARLES LE TÊMÉRAIRE ET DE MAXIMILIEN D'AUTRICHE

L'expansion de Bruxelles aurait sans doute été bien plus grande si les exigences fiscales des princes, particulièrement sous Charles le Téméraire, et les troubles de la guerre civile, sous Maximilien d'Autriche, n'étaient venus l'entraver.

A partir du règne de Charles et jusqu'à l'avènement de Philippe le Beau, l'économie se ralentit à ce point que le spectre de la famine fit sa terrifiante apparition (Les archives sont remplies de plaintes significatives de la détresse économique provoquée par les guerres et par les taxations excessives :

(1) Après les ravages de la peste il n'en restait plus que 25.000 environ. Cf. DM, 5, p. 474.



Cliché prêté par le *Comité d'études du Vieux-Bruxelles*.

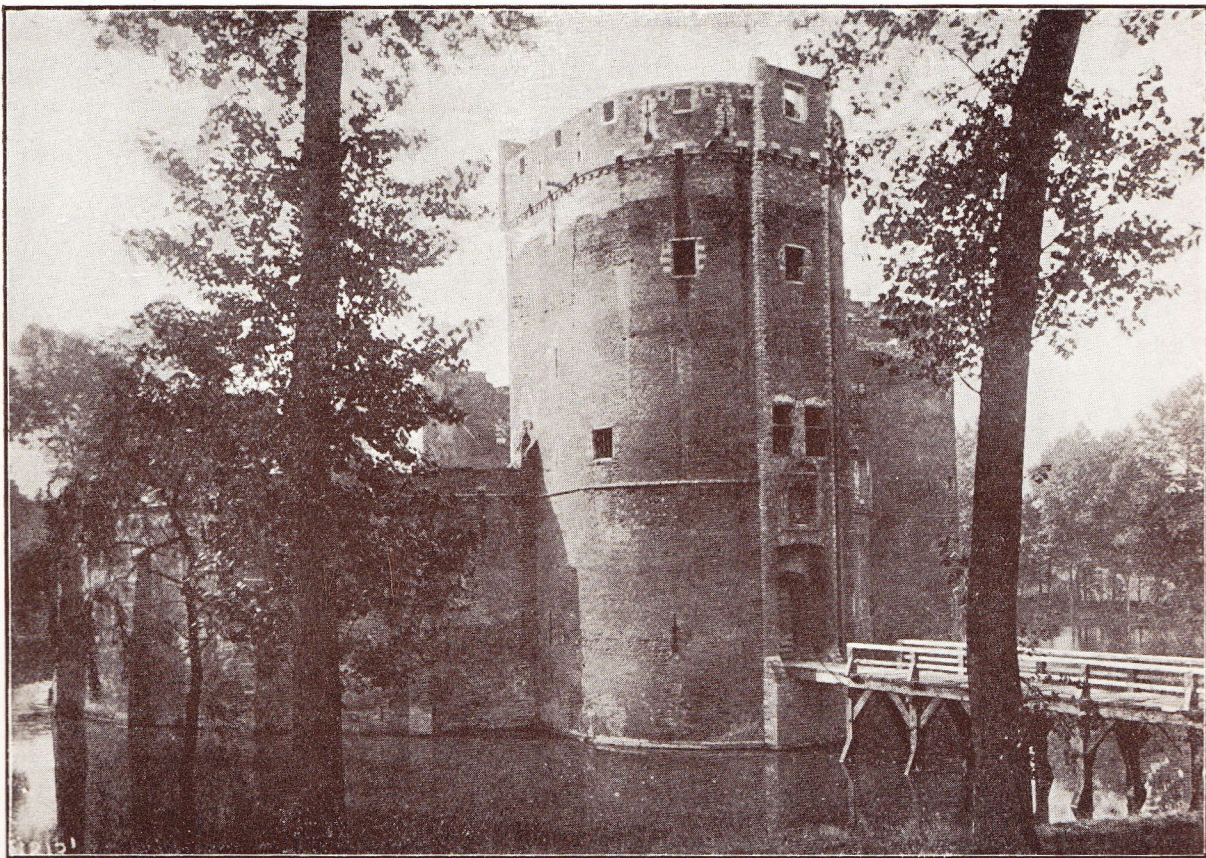


Fig. 72. Le château de Beersel, partiellement restauré.

Cliché prêté par le T. C. B.

plaintes des couteliers, des merciers, des brodeurs, des tondeurs, etc.). Les accidents naturels avaient d'ailleurs leur part de responsabilité. Ils vinrent renforcer l'action déprimante due à la bêtise des hommes. C'est ainsi, par exemple, que l'hiver rigoureux de 1480, suivi de pluies incessantes qui gâtèrent les récoltes, provoqua une famine affreuse. Des personnes moururent étouffées dans la foule s'empressant aux distributions de pains organisées par le Magistrat.

Une autre disette mémorable avait été celle de 1437, due elle aussi à des récoltes déficitaires.

Quatre ans plus tôt une ordonnance avait déjà enjoint d'arrêter les mendiants valides. Ceux-ci menaçaient la paix publique, incendiaient les maisons et maltrahaient les bonnes gens. Ainsi était inaugurée « la série interminable d'ordonnances contre la mendicité et le vagabondage ».

Dans le but de disposer des moyens de secourir les pauvres la plupart des groupements corporatifs constituèrent des « *armbussen* » (caisses des pauvres), alimentées par une cotisation annuelle imposée aux membres. (Cf. D. M., L'organisation ... p. 439).

Mais ces crises aiguës étaient heureusement passagères. Le XV^e siècle fût, dans son ensemble, une période d'activité économique intense. Certaines catégories de personnes — entrepreneurs, industriels, commerçants — surent en profiter et accumulèrent des fortunes parfois considérables.

III. LA VIE ARTISTIQUE A BRUXELLES AU XV^e SIECLE

L'ACTIVITÉ CONSTRUCTIVE

Ce qui, plus que toute autre chose, témoigne de l'enrichissement de Bruxelles, c'est l'extraordinaire activité constructive qui enfièvre la ville.

Dès l'aube du XV^e siècle, en 1402, commencèrent les travaux de construction du nouvel *hôtel de ville*. Le 5 mars 1444, le comte de Charolais posait la première pierre de la tour prestigieuse qui, dix ans plus tard, fut couronnée par la statue de l'archange Saint Michel, patron de la cité. Dans le même temps la Grand'Place voyait s'élever les *maisons* des plus riches corporations. Toutes étaient en bois et en colombage, tandis que la brique et la pierre de taille étaient les matériaux choisis pour l'édification des *somptueuses résidences des nobles* attirés à Bruxelles par la Cour ducale. Ornées de galeries, de bretèques et de tourelles élégantes, ces résidences faisaient un vif contraste avec les rébarbatives forteresses patriciennes des siècles précédents, lesquelles, l'une après l'autre, étaient abandonnées, démolies ou divisées en logements pour modestes familles d'artisans. L'*hôtel des Clèves-Ravenstein* est l'unique témoin survivant complet de la série des constructions seigneuriales du XV^e siècle. De celui que *Engelbert II de Nassau* se fit ériger sur le versant méridional du Coudenberg, vers la fin dudit siècle, ne subsiste plus que la chapelle ogivale (dite chapelle Saint-Georges) et la cour intérieure très remaniée (à laquelle on accède par la place du Musée). (1)

Philippe le Bon avait d'ailleurs ouvert la voie en chargeant son architecte de la restauration et de l'agrandissement de l'antique *palais ducal*. La colline du Coudenberg prenait décidément l'allure d'un quartier de

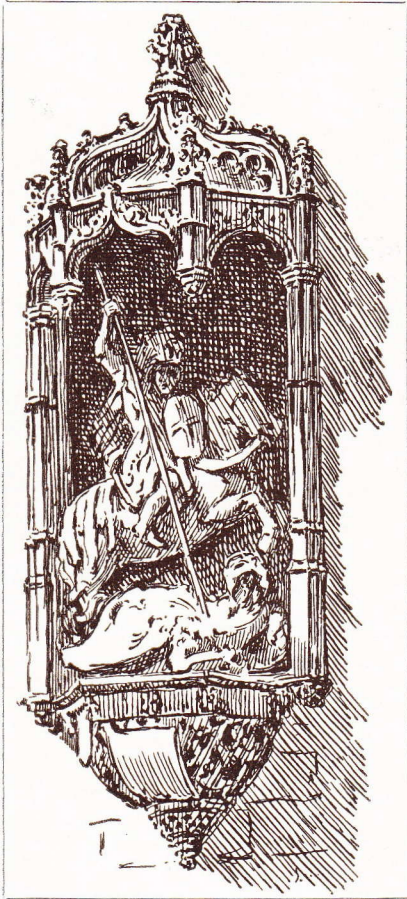


Fig. 73. Bas-relief de la Chapelle de l'hôtel de Nassau (rue Montagne de la Cour). Motif : Saint Georges terrassant le dragon. — XV^e siècle. — D'après dessin de R. Vandesande.

Cliché prêté par le T. C. B.

(1) L'Hôtel de Gruuthuse, à Bruges, date de la même époque. Il permet une utile comparaison.

résidence seigneuriale. Par ailleurs, de nombreux achats de terrains permettaient au duc d'étendre le *Parc* jusqu'à proximité de la Porte de Louvain. Entouré de murailles et peuplé de gibier il constituait un charmant lieu de délassement les jours où le soin des affaires de l'Etat empêchait le prince d'aller à la chasse à courre en forêt.

Le Magistrat urbain, stimulé par l'exemple, multipliait aux carrefours les *fontaines monumentales* lançant des jets d'eau limpide.

Sculpteurs, architectes et maçons avaient donc de quoi s'occuper. Sans compter que les chantiers des monuments religieux les attiraient autant que ceux des monuments civils, publics et privés. C'est au cours du XV^e siècle, en effet, que s'achèverent les tours, le collatéral gauche et la partie supérieure de la nef centrale des SS. *Michel et Gudule*, que l'on reconstruisit *Notre-Dame de la Chapelle*, incendiée en 1405, que l'on bâtit *Notre-Dame-des-Victoires-au-Sablon*, que l'on commença les travaux

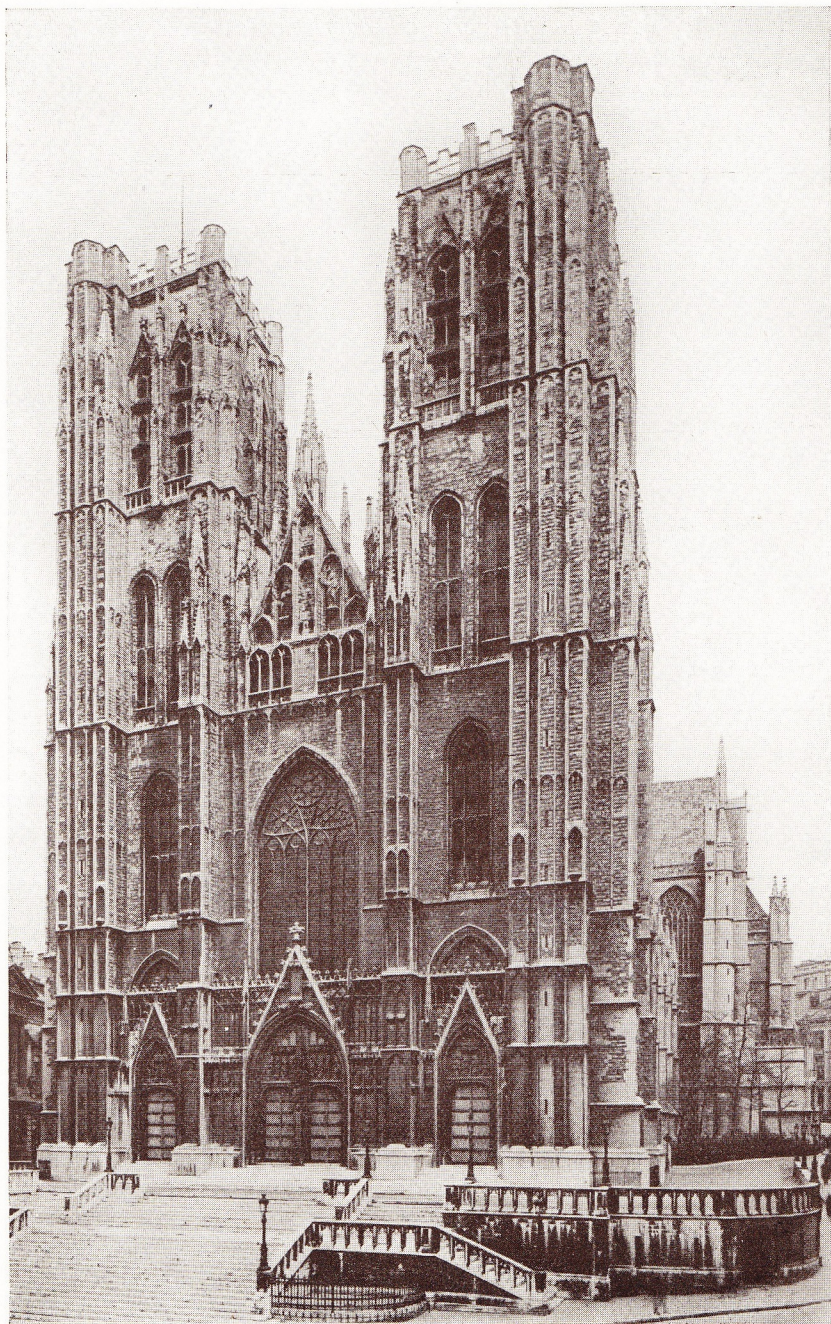


Fig. 74. La Collégiale des SS. Michel et Gudule.

(Cliché Hersleven).

L'ÉCOLE D'ART BRABANÇONNE

Cette intense activité constructive est à la base de l'épanouissement remarquable de l'école d'art apparue au cours de la seconde moitié du siècle précédent (supra, p. 72-73).

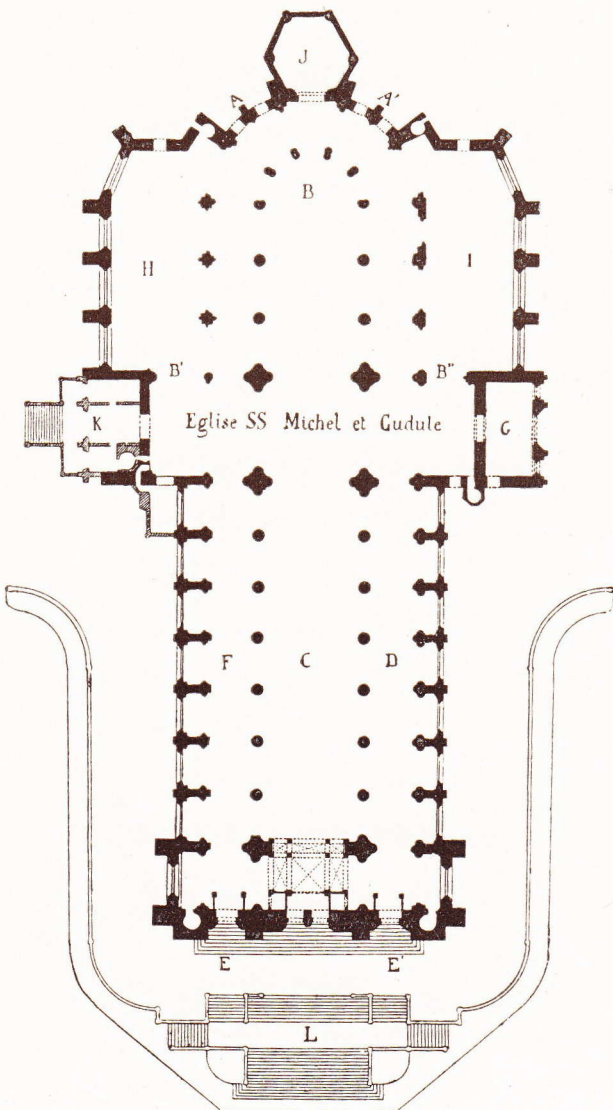


Fig. 75. Plan terrier de l'église Sainte-Gudule.
Cliché prêté par le T. C. B.

Les successeurs de Claus Sluter et de ses compagnons bruxellois s'étaient, peu à peu, dégagés des influences étrangères, française et rhénane, et affirmaient, dans leurs productions un caractère nettement original. Leurs œuvres nous les montrent attentifs à tout ce qui forme leur entourage quotidien, hommes, bêtes, plantes et choses y compris les plus humbles. Aigu, curieux et fureteur, leur regard observe les réalités de la vie ambiante; leur ciseau, leur pointe ou leur pinceau s'essaie à en fixer les aspects les plus divers dans le bois, dans le marbre, dans le cuivre, sur le papier, le panneau ou la toile: la grâce flexible d'une jeune fille, le sourire attendri d'une maman pressant contre son sein son bambin joufflu, les griffes de la douleur ou le rictus de la colère marquant un visage, la tension des lignes dans le corps d'un chien en arrêt, les arabesques délicates des frises d'un chou, et mille autres détails du livre de nature.

Réalisme minutieux qui n'exclut ni le souci de la grandeur, ni le sens de la composition générale, ni la fantaisie, comme le prouvent telle gargouille, tel chapiteau ou telle clé de voûte. Sens de la décoration aussi, un regard donné à la façade de l'hôtel de ville, au retable d'Auderghem, à telle stalle de chœur ou chaire de vérité en convaincant sans retard.

La réputation de l'habileté technique des *sculpteurs* brabançons du XV^e siècle est à ce point répandue que les commandes de retables de bois

affluent, non seulement de la part des corporations et des associations pieuses de la ville et des environs, mais encore de l'étranger, de France, d'Allemagne, d'Espagne, des pays nordiques, voire même de cette Italie du *quattrocento* où les arts viennent de donner une floraison divine.

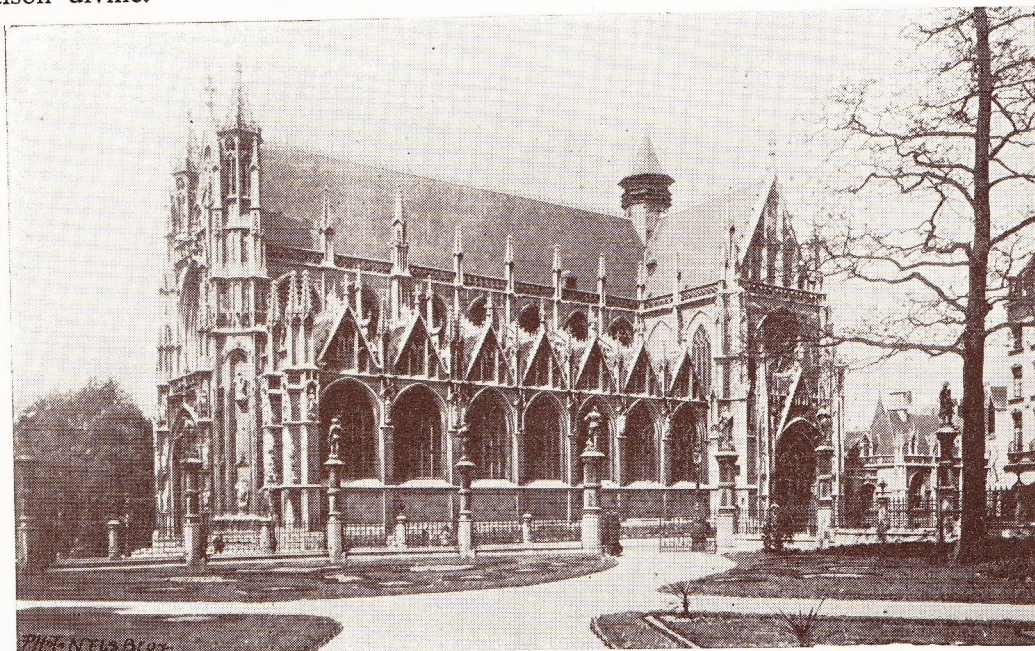


Fig. 76. L'église de N. D. des Victoires au Sablon.

Cliché prêté par la Radio-Scolaire. (I. N. R.)

Les villes des Pays-Bas se disputent l'honneur d'offrir à nos *architectes* ou *sculpteurs* (très souvent à la fois *architectes* et *sculpteurs*) l'occasion d'exercer leur talent : Jean van Ruysbroeck, qui fit la tour de l'hôtel de ville, Pierre de Beckere, auteur du mausolée de Marie de Bourgogne décorant aujourd'hui la chapelle Lanckhals de Notre-Dame de Bruges), Henri Van Pede, Louis Van Bodeghem, Henri de Mol dit Cooman, Jean Borreman, et combien d'autres, sont

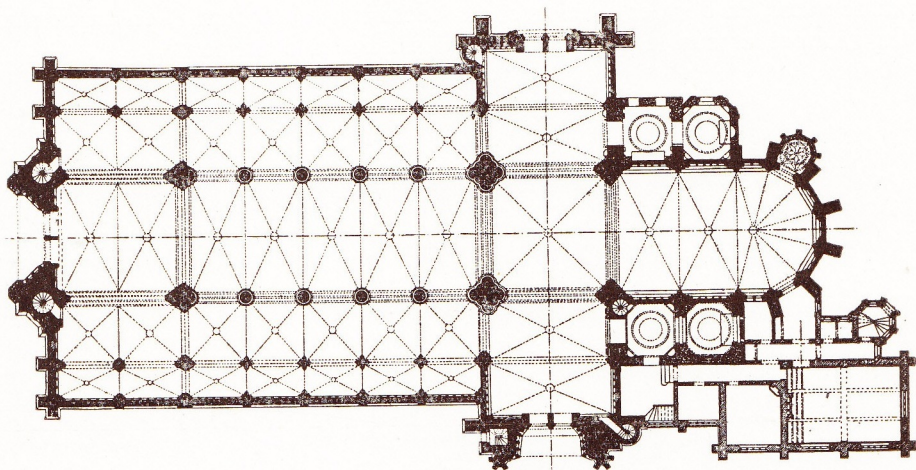


Fig. 77. Plan-terrier de l'église de Notre-Dame des Victoires au Sablon, relevé par l'architecte Van Ysendijck.

Cliché prêté par le T. C. B.



Photo Cl. Leclercq.

Fig. 78.

Eglise Saint-Pierre, d'Anderlecht.

Roger pour la décoration de l'hôtel communal ont disparu, il nous reste heureusement assez de témoignages de sa maîtrise, à Bruxelles même.

L'influence de Roger sur l'école de peinture brabançonne est décisive, il semble qu'on puisse aussi, en déceler l'action sur la technique sculpturale, en particulier sur la composition des groupes et sur le rendu de l'expression des sentiments.

appelés, qui à Louvain, qui à Malines, qui à Mons, qui à Anvers, qui à Aude-naerde !

Sous leur impulsion le style ogival se transforme, s'enrichit d'un décor élégant et délicat qui, parfois donne au monument de pierre ou de métal l'aspect d'une dentelle légère et quasi transparente. Par eux Bruxelles affirme sa position de premier centre d'art des Pays-Bas.

Mais la corporation des « *steenbickeleren* », pour importante et glorieuse qu'elle soit, n'éclipse pas celle de Saint-Luc, qui groupe les *peintres*. Ces peintres, au premier rang desquels se détache le Tournaisien Roger Van der Weyden (ou de la Pasture), établi à Bruxelles depuis 1435, que le Magistrat attache à son service et auquel Philippe le Bon étend sa sollicitude de Mécène, autant qu'à Van Eyck et Memling. Si les tableaux peints par

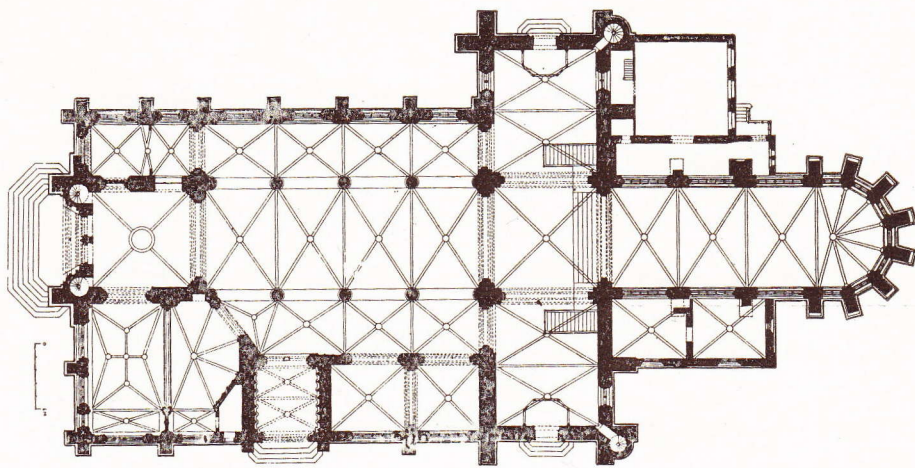


Fig. 79. Plan-terrier de l'église romano-ogivale Saint-Pierre à Anderlecht, relevé par l'architecte Van Ysendijck. Cliché prêté par le T. C. B.

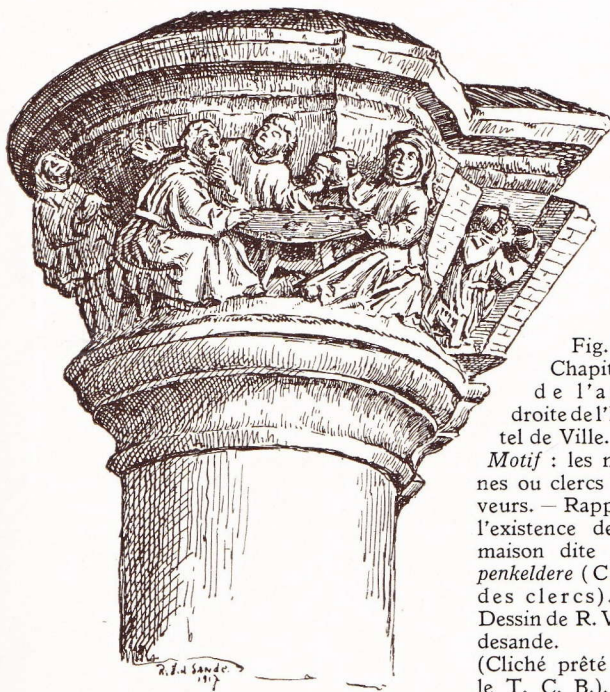


Fig. 80.
Chapiteau
de l'aile
droite de l'Hô-
tel de Ville.

Motif : les moines ou clercs bu-
veurs. — Rappelle
l'existence de la
maison dite *Papenkeldere* (Cave
des clercs). —
Dessin de R. Van-
desande.

(Cliché prêté par
le T. C. B.).

Dans le domaine de l'*art musical*,
Bruxelles n'a pas produit d'hommes
comparables à ces Flamands et Wallons
— Jean Ockeghem, Josquin des Prés,
Guillaume Dufay, Antoine Busnois et
Gilles de Binche, dont les œuvres
charmèrent toutes les cours princières
de l'Occident au XV^e siècle et qui
firent de notre patrie un des foyers
de la rénovation musicale. (1)

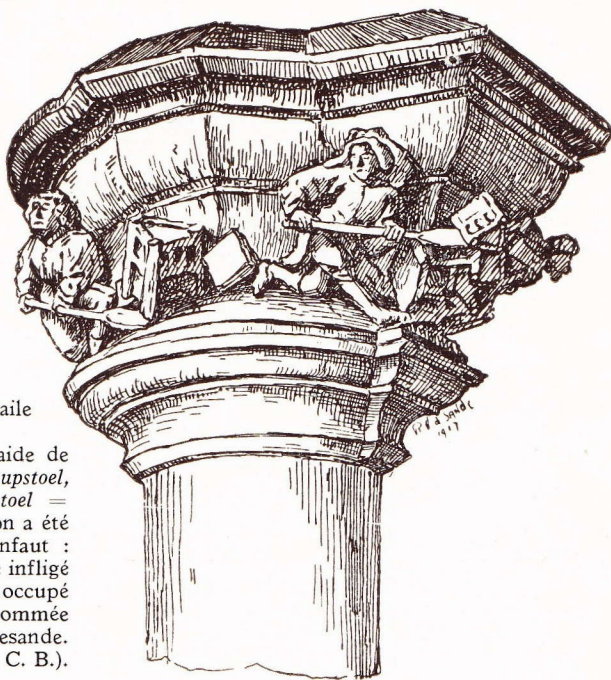
Mais, en ce qui concerne les *indus-
tries d'art* Bruxelles ne le cède, au
temps de Philippe le Bon, à aucune
autre ville : outre ses sculpteurs orne-
manistes, tailleurs de pierre et peintres,
il compte nombre d'habiles *tapissiers*,
brodeurs, *fondeurs de cuivre*, *graveurs*
et *orfèvres*. Nous avons déjà signalé le
talent du ciseleur Pierre de Beckere;

le mausolée de la gracieuse princesse
(qu'un stupide accident de chasse arrache
à l'amour de son époux, de ses jeunes
enfants et de tout un peuple) est encore
tous les jours l'objet de l'intérêt admi-
ratif des pèlerins d'art se rendant à
Bruges. Quant aux vastes *tapisseries* colo-
rées sorties des ateliers bruxellois elles
étaient demandées par tous ceux qui,
sensibles à la beau-
té, disposaient de
l'argent nécessaire
pour les procurer.
Elles ornaient les
palais, les hôtels,
les églises, les ab-
bayes et les de-
meures des bour-
geois enrichis par

Fig. 81. Chapiteau de l'aile
droite de l'Hôtel de Ville.

Motif : chaises empilées à l'aide de
pelles (suivant l'étymologie de *scupstoel*,
interprété *scup* = pelle et *stoel* =
chaise). La véritable signification a été
démontrée par M. Paul Bonenfant :
scupstoel = estrapade, supplice infligé
au Moyen Age, à l'endroit occupé
ensuite par la maison dénommée
scupstoel. — Dessin de R. Vandesande.

(Cliché prêté par le T. C. B.).



(1) Introduction du contrepoint dans la composition musicale; création de chœurs à plusieurs voix (Cf. Le volet du polyptyque de Van Eyck connu sous le nom « Les Anges chanteurs »).

l'industrie et le négoce. Des peintres et dessinateurs se spécialisaient dans l'exécution des « cartons » servant de modèles. Entre beaucoup d'autres de ces spécialistes citons le peintre favori de l'archiduchesse Marguerite de Savoie, *Bernard van Orley*, dont les compositions se ressentaient déjà si profondément des influences de la Renaissance italienne. (1)

IV. LA VIE INTELLECTUELLE A BRUXELLES AU XV^e SIECLE

La fermentation artistique « bourguignonne » dont Bruxelles formait un des foyers les plus ardents s'accompagnait d'une activité intellectuelle sans cesse accrue. C'est de 1421 que



Fig. 82. Piéta, groupe en noyer sculpté du XV^e siècle, provenant d'un atelier brabançon. (Coll. Paul De Decker). — Cliché de la S. R. A. B., article de Jh. Destrée sur la sculpture brabançonne au Moyen Age, tome XXVIII, années 1914-1919.

date la fondation de la première université du pays, à Louvain. C'est l'année suivante que quelques membres de la Congrégation des Frères de Saint-Jérôme (ou de la Vie commune, ou de Nazareth) vinrent s'installer à Bruxelles, grâce à la générosité de Philippe van den Heetvelde et de sa femme Catherine Stofs. Au cours de la seconde moitié du siècle les Frères groupèrent autour d'eux quelques pauvres écoliers, non sans provoquer l'opposition de l'écolâtre. La Congrégation des Frères de la Vie commune — dont l'initiateur fut l'énergique Gérard De Groot, de Deventer — contribua beaucoup à la renaissance des études en nos contrées. Elle composa de nombreux traités d'édification en langue vulgaire et forma une foule de

(1) Cf. infra.



Fig. 83. Statuettes intéressantes pour l'étude du costume — féminin et masculin — au XV^e siècle. — Cliché de la S. R. A. B. — article de Jh. Destrée sur la sculpture brabançonne au Moyen Age, tome XIII, 1899.

scribes et de copistes. Thierry Maertens, d'Alost, introducteur de l'imprimerie aux Pays-Bas, fut un des élèves de la Congrégation. (1)

En ce temps se multiplièrent les Chambres de rhétorique, ces associations d'artisans et de bourgeois se consacrant à la versification, à la déclamation de poèmes de circonstances, à la représentation de « mystères » (abelespelen) et de farces (sotternyen) sur les places publiques.

La plus ancienne de ces Chambres, à Bruxelles, naquit à l'aube du siècle (1401). Elle était intitulée *Het Boeck* (Le Livre). Par la suite apparurent: La Fleur de Blé ou Bluet, La Violette, La Fleur de Lys, La Branche d'Olivier (2).

La production poétique et dramatique de ces groupements n'atteint qu'exceptionnellement au niveau de l'art véritable; l'inspiration est rarement de qualité; mais l'existence même des Chambres et le succès grandissant des concours interurbains (dits *landjuweelen*) qu'elles organisent, fournit un témoignage précieux de la diffusion de quelque souci esthétique et

(1) Cf. P., t. II, p. 419 et V. Lamy, Les grandes écoles de Bruxelles, in *Revue de l'Université*, oct.-nov. 1924.

(2) Le personnel de la Chambre de rhétorique comprenait : hooftman, prince, facteur, doyens, anciens et communs compagnons, valet ou huissier. H. et W., III, 71.



Fig. 84. Statuettes intéressantes pour l'étude du costume — féminin, masculin et ecclésiastique — au XV^e siècle.
— Cliché de la S. R. A. B. — art. de Jh. Destrée sur la sculpture brabançonne au Moyen Age, tome XIII, 1899.

intellectuel jusqu'au sein des couches profondes de la population. Les princes d'ailleurs ne manquèrent pas d'appuyer leurs efforts.

A la cour ducale figurait, au titre de secrétaire, l'historiographe Edmond De Dynter, dont la « Chronique » est, avec celle du secrétaire de la ville, Pierre Vanderheyden (A. Thymo), une des sources les plus précieuses de notre connaissance des événements politiques de la première moitié du XV^e siècle. L'effort d'art est loin sans doute d'être, dans ces productions latines, aussi marqué que dans les œuvres des Molinet, Le Maire des Belges, de la Marche et Chastellain, leurs successeurs, mais il n'en est pas tout à fait absent.

Philippe le Bon fut le protecteur des écrivains autant que des peintres et des sculpteurs. On sait qu'il leur commanda maints travaux pour alimenter cette « librairie » (= bibliothèque) de Bourgogne, riche en *manuscripts* enluminés, qui forme le fonds ancien de notre actuelle Bibliothèque Royale.

Sous son fils et successeur la plume des chroniqueurs dut se faire de plus en plus alerte pour enregistrer les faits et gestes du prince.

En 1474 le magistrat de Bruxelles nomma un *prince de rhétorique*, aux appointements de « 12 peters de 54 placques », un certain Colin CAILLIEU, auteur de poèmes, de mystères, ébattements, refrains et ballets. Comme à Anvers, Bruges, Audenaerde et d'autres cités, il se donnait le luxe d'avoir son poète à gages.

Deux ans plus tard (1476) les Frères de la Vie commune, dont nous avons signalé l'installation un quart de siècle plus tôt, publiaient *le premier livre imprimé* à Bruxelles.

V. LA VIE RELIGIEUSE A BRUXELLES AU XV^e SIECLE

La foi chrétienne est, au XV^e siècle, aussi vive parmi les gens du peuple que parmi les bourgeois et les seigneurs de l'entourage du prince. Elle s'accompagne chez les uns et les autres d'innombrables pratiques superstitieuses et de dévotions, que les moines entretiennent avec soin.

Un exemple de l'ardeur religieuse populaire nous est offert par l'histoire des origines de la *chapelle de Scheut*. Un vieux berger, du nom de Pierre d'Assche, avait planté un tilleul et deux épinés en un lieu dit *Ten Schote* (= Scheut), entre Anderlecht et Molenbeek, célèbre par la bataille qui s'y était livrée entre Flamands et Brabançons, en 1356. Peu après il y plaça une statuette de la Vierge. Vers la Pentecôte de 1449 des passants virent cette humble image enveloppée d'une lumière surnaturelle, et tout émus de ce signe céleste, ils ne manquèrent pas de raconter partout ce qui leur était advenu. Ce fut le point de départ d'un culte populaire qui a survécu jusqu'à nos jours. En moins d'une semaine on compta, des centaines de pèlerins, venus de près ou de loin. Une femme vint qui prétendit avoir vu la Sainte Vierge lui apparaître et l'avoir entendue lui révéler son désir d'être honorée sous le nom de Notre-Dame de Grâce. La puissance d'attraction du lieu sacré n'en devint que plus grande. Les miracles s'y multiplièrent et aussi les offrandes, de telle sorte qu'un an plus tard la décision d'élever une chapelle entraînait dans sa phase de réalisation.

Le *comte de Charolais* lui-même posait la première pierre de l'édifice. C'est assez dire que la famille ducale ne manquait pas une occasion de montrer publiquement son attachement à la foi chrétienne. *Isabelle de Portugal*, la mère de Charles de Charolais, donnait à cet égard le ton. Très pieuse — et très austère, au milieu d'une Cour qui l'était à vrai dire assez peu — elle avait maintes fois témoigné sa sympathie aux *ordres contemplatifs*. En 1434, elle avait puissamment aidé à la fondation d'une communauté de religieuses, dans le quartier de l'Orsendael (*Sainte-Elisabeth*). Elle attira

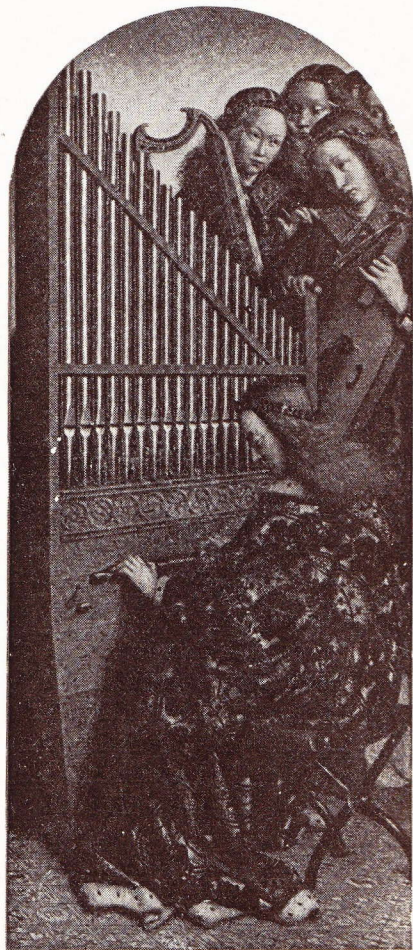


Fig. 85. Les anges musiciens; partie du célèbre polyptyque de Van Eyck conservé en l'église Saint-Bavon de Gand : *L'agneau mystique*. — XV^e siècle. Cliché prêté par la Radio-Scolaire (I.N.R.).

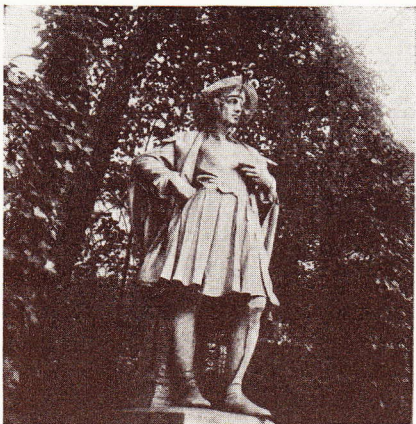


Photo V. Lamy.
Fig. 86. Le peintre Bernard Van Orley.
Statue décorant le Petit-Sablon (œuvre
du XIX^e siècle).

passant par Bruxelles, s'en alla méditer dans le cloître de Groenendaël où Ruusbroec avait vécu dans l'extase mystique.

Apparaissaient les premiers signes de la tempête qui, au siècle suivant, allait soulever les passions religieuses jusqu'au paroxysme. Mais ces signes n'étaient encore qu'imprécis. Peut-être l'orage n'éclaterait-il pas, si l'Eglise pouvait prendre quelques mesures énergiques ?

Sous Philippe le Beau quelques réformes furent tentées en vue de rétablir la discipline dans les ordres religieux où elle s'était le plus dangereusement relâchée. Elles étaient trop tardives pour être efficaces.

En janvier 1504 le prince, qui venait de rentrer d'Espagne, fut reçu solennellement à Bruxelles. Devant une brillante assistance Erasme lui lut le

les *Dominicains* à Bruxelles, achetant pour eux l'hôtel de Rummen et d'autres bâtiments (1).

Le sentiment religieux, on le voit, ne manquait pas de vigueur. Mais, chez nombre de croyants, il était mêlé d'une sourde inquiétude, qui parfois l'avait, parfois, au contraire, tendait à en ébranler les assises. Les suicides étaient fréquents; les mœurs se relâchaient dans maints couvents; la passion des plaisirs de la table et du jeu (2); la prodigalité extravagante des grands seigneurs; les ravages de la peste, les misères de la longue guerre civile (après la mort de Marie de Bourgogne) — tout un ensemble de faits contribuait à semer des germes de trouble dans les esprits. Vers la fin du siècle un certain désarroi moral semblait évident. C'est le temps où *Erasme de Rotterdam* (3)

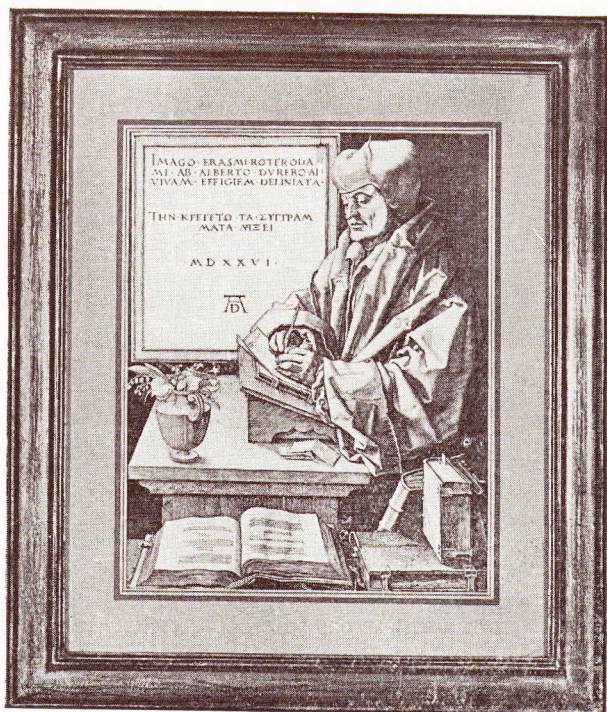


Fig. 90. Erasme devant son écritoire; gravure d'Albert Dürer,
datée 1526.
Cliché prêté par le T. C. B.

(1) d'où le nom de la Rue des Dominicains.

(2) Dés, cartes, dames, échecs, quilles.

(3) Né en 1466.



Fig. 91. Gravure représentant Désiré Erasme à cheval, composant son ouvrage fameux *l'Eloge de la Folie*.

Cliché prêté par le T. C. B.

belles-lettres s'était, en moins d'un siècle, affirmé d'une manière véritablement prestigieuse. Avec Désiré Erasme de Rotterdam l'art et l'esprit atteignirent un sommet. Bruxelles est fier d'avoir été maintes fois la résidence de cet homme extraordinaire, modèle de sagacité et de tolérance. Le Brabant se souvient avec reconnaissance de ces lignes affectueuses tracées par la plume d'où sortirent tant de pages magistrales :

« Je suis souvent rappelé en Brabant par les lettres de mes amis. Je voudrais y vieillir. C'est ma patrie ».

« Panégyrique » qu'il venait de composer en son honneur.

Au cours de l'été suivant le jeune chanoine découvrait dans la bibliothèque de l'abbaye de Parc (près Louvain) un manuscrit de l'Italien Laurent Valla contenant des suggestions concernant « des corrections à apporter à la Vulgate par un collationnement avec le texte grec ». Cette rencontre fut pour le savant lettré le point de départ des travaux qui le menèrent à l'édition critique du Nouveau Testament (1516).

C'est de l'année 1509 que date l'immortel chef-d'œuvre érasmien intitulé « *Eloge de la Folie* ». Maints passages de cet ouvrage ridiculisaient les superstitions populaires et aussi la proverbiale ignorance des moines de l'époque.

Avec ces œuvres écrites en latin l'humanisme s'affirmait aux Pays-Bas d'une manière décisive. (Erasme était par toute l'Europe, reconnu comme le prince des humanistes). Mais en même temps était inaugurée l'exégèse biblique et se trouvaient dévoilées certaines erreurs ou déviations de la doctrine chrétienne. La Réforme s'annonçait.....

Des ouvrages d'un De Dynter ou même d'un Chastellain à ceux d'Erasme l'écart est considérable. Le progrès des



Fig. 87. Le mois d'octobre, la curée.

Tapiserie de Bruxelles (de la série dénommée « Les belles chasses de Maximilien »). XVI^e siècle.
Cliché prêté par le *Folklore brabançon*.

LOUIS VERNIERS

BRUXELLES

ESQUISSE HISTORIQUE

P R É F A C E
D E

P. BONENFANT

PROFESSEUR A L'UNIVERSITÉ DE BRUXELLES

BRUXELLES
MAISON D'ÉDITION A. DE BOECK
265, RUE ROYALE, 265
1 9 4 1

REMERCIEMENTS

J'AI UNE DETTE DE RECONNAISSANCE ENVERS UN GRAND NOMBRE DE personnes dont le concours me fut infiniment précieux pour la réalisation de l'entreprise dont voici le modeste résultat. Je désire le proclamer dès l'abord.

Du fond du cœur je dis merci à mes amis Paul BONENFANT, professeur à l'Université de Bruxelles et archiviste de la Commission d'Assistance publique de la Ville de Bruxelles, et Eugène COLLIN, chef de division au Service des Archives de la Ville de Bruxelles, dont l'inépuisable bienveillance et la sûre érudition ont grandement facilité mes recherches documentaires dans les dépôts confiés à leur garde.

Je remercie avec la même chaleur mes amis CASTILLE, LAMY et LECLERCQ qui ont bien voulu mettre leurs talents de photographes à mon service, ainsi que MM. GOFFIN, administrateur-trésorier de la Bibliothèque royale de Belgique, LECONTE, conservateur du Musée de l'Armée, LINDEMANS, animateur de la revue *Eigen Schoon en de Brabander*, LODS, du Touring Club de Belgique, MARINUS, chef du Service des Recherches historiques et folkloriques de la Province de Brabant, OPDEBEECK, secrétaire de la Radio-Scolaire (I. N. R.), PERGAMENTI, archiviste en chef de la Ville de Bruxelles et VIANE, secrétaire de la société Uccle-Centre d'Art, lesquels m'ont gracieusement prêté nombre de clichés, ornements de cet ouvrage.

J'exprime aussi ma vive reconnaissance à Madame LECONTE, bibliothécaire bénévole de la Société royale d'Archéologie de Bruxelles, dont le zèle souriant et la fidèle mémoire de Bruxelloise m'ont procuré maints renseignements utiles. La Commission Administrative de la dite Société d'Archéologie a bien voulu consentir en ma faveur une réduction du taux usuel afférent aux prêts de clichés. Je lui en sais gré.

LOUIS VERNIERS.

LISTE DES ABREVIATIONS

- B. 1. — Bonenfant, Paul, Les premiers remparts de Bruxelles (Annales de la S.R.A.B., t. XL, 1936).
- B. 2. — id. Quelques cadres territoriaux de l'histoire de Bruxelles
(Annales de la S.R.A.B., 1934).
- B. 3. — id. La création à Bruxelles de la Suprême Charité (in Rapport annuel de la Commission d'Assistance publique de la Ville de Bruxelles pour 1928).
- B. 4. — id. Le Problème du paupérisme en Belgique à la fin de l'Ancien Régime.
- B. C. — Bulletin communal de la Ville de Bruxelles.
- D. B. — Dubois, A., Les bourgmestres de Bruxelles depuis 1830 (Bruxelles, 1897).
- D. M. 1. — Des Marez, Guillaume, Guide illustré de Bruxelles, t. I., Monuments civils; t. II., Monuments religieux (éd. T. C. B. 1928).
- D. M. 2. — id. Traité d'architecture dans son application aux monuments de Bruxelles (éd. T. C. B., 1921).
- D. M. 3. — id. Le développement territorial de Bruxelles au Moyen Age (étude de géographie historique urbaine); publié par P. Bonenfant et F. Quicke.
- D. M. 4. — id. L'Origine et le Développement de la Ville de Bruxelles. Le Quartier Isabelle et Terarken (Publication du Comité d'Etudes du Vieux-Bruxelles, 1927).
- D. M. 5. — id. L'organisation du Travail à Bruxelles au XV^e Siècle (Mémoires publiés par l'Académie Royale de Belgique, t. LXV, Bruxelles, 1904).
- F. 1. — Favresse, Félicien, L'Avènement du Régime démocratique à Bruxelles pendant le Moyen Age (Mémoires publiés par l'Académie Royale de Belgique, t. XXX, 1932).
- F. 2. — id. La Keure bruxelloise de 1229 (Bulletin de la Commission Royale d'Histoire, t. XCVIII, année 1934).
- F. 3. — id. Esquisse de l'évolution constitutionnelle de Bruxelles depuis le XII^e siècle jusqu'en 1477 (Annales de la S.R.A.B. 1934).
- H. W. — Henne et Wauters, Histoire de Bruxelles (1845, trois volumes).
- P. — Pirenne, Henri, Histoire de Belgique (7 vol.).
- R. A. — Rapport annuel de la Ville de Bruxelles.
- S.R.A.B. — Société Royale d'Archéologie de Bruxelles.
- T. C. B. — Touring Club de Belgique.
- V. 1. — Verniers, Louis, Démographie et Expansion territoriale de l'Agglomération bruxelloise depuis le début du XIX^e siècle (Bulletin de la Société d'Etudes géographiques, t. V, mai 1935, pp. 79 à 123).
- V. 2. — id. Les transformations de Bruxelles et l'urbanisation de sa banlieue depuis 1795 (Annales de la S.R.A.B., 1934).
- V. 3. — id. La déconcentration urbaine de la Ville de Bruxelles (Mémoires du 1^{er} Congrès de Géographie historique, t. II, pp. 311 et ss.).
- V. 4. — id. Les Impasses de Bruxelles (Le Folklore brabançon, Août-Octobre 1934).
- V. K. — Van Kalken, Frans, Les Commotions populaires en Belgique.
- W. — Wauters, Alphonse, Histoire des Environs de Bruxelles (1850-1857; 3 volumes).